

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/1982/3/Add.4
16 février 1982
FRAFCAIS
ORIGINAL: RUSSE

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil, par les Etats parties au Pacte, au sujet des droits visés aux articles 13 à 15

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[21 août 1981]

- 1. Au cours des années 1976-1980, la RSS d'Ukraine a exécuté avec succès le dixième Plan quinquennal de développement économique et social. Conformément à la ligne stratégique du parti, au cours des cinq dernières années, on s'est soucié avant tout d'augmenter le rendement de la production et d'orienter plus résolument l'économie vers l'accroissement systématique du bien-être du peuple.
- 2. Au cours du XXVIème Congrès du parti communiste d'Ukraine, qui s'est tenu du 10 au 12 février 1981, les questions relatives à la réalisation dans la République du programme socio-économique du dixième plan quinquennal fixé par le XXVème Congrès du PCUS et par le XXVème Congrès du parti communiste d'Ukraine ont été débattues, de même qu'ont été définis les objectifs fondamentaux du développement économique et social de la RSS d'Ukraine pour 1981-1985 et jusqu'en 1990, le plus important de ces objectifs étant la poursuite de l'amélioration du bien-être des Soviétiques.
- 3. La croissance dynamique de l'économie et l'augmentation de son rendement constituent la base solide à partir de laquelle est réalisé le programme social fixé par le parti, ainsi que la garantie d'un respect plus complet des droits consacrés par les articles 13 à 15 du Pacte.
- 4. Donnant lecture du rapport du Comité central du Parti communiste de l'Ukraine au vingt-sixième Congrès du parti communiste de l'Ukraine, V. V. Chtcherbitsky, membre du Politburo du Comité central du PCUS, premier secrétaire du Comité central du parti communiste de l'Ukraine, a souligné: "Le niveau toujours croissant de l'instruction et de la culture du peuple, la création de conditions toujours plus favorables au développement des forces créatives, des capacités et des dons de chaque individu constituent l'acquis le plus important du régime socialiste et un trait inaltérable de notre mode de vie soviétique. D'autre part, le potentiel spirituel de notre peuple augmente d'année en année sur une base qualitativement nouvelle."

82-03748

- 5. Les droits et les libertés garantis aux citoyens de notre république, au nombre desquels le droit à l'éducation et au bénéfice des acquis culturels, la liberté de création scientifique, technique et artistique, s'élargissent et s'enrichissent au fur et à mesure que sont exécutés des programmes de développement social, économique et culturel, qu'augmente le potentiel matériel et spirituel de la collectivité et que s'affermissent les conquêtes sociales.
- 6. On trouvera ci-après un aperçu de la situation en ce qui concerne la mise en pratique dans la RSS d'Ukraine des droits consacrés par les articles 13 à 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, établi conformément aux articles premier à 5 du Pacte et aux grands principes directeurs qui ont inspiré la rédaction des rapports sur les articles 13 à 15 du Pacte.

Article 13 du Pacte

(Droit à l'éducation)

- 7. La grande révolution socialiste d'Octobre a créé les conditions politiques, économiques et sociales nécessaires au développement de l'instruction publique, de la science et de la culture dans notre pays. Le socialisme a garanti à des millions d'êtres humains l'accès à l'instruction, a mis fin à son caractère élitiste et s'est donné pour but d'assurer le plein épanouissement de la personnalité.
- 8. L'article 43 de la Constitution de la RSS d'Ukraine garantit aux citoyens ukrainiens le droit à l'instruction: "Ce droit est garanti par la gratuité de toutes les formes d'instruction, par l'instruction secondaire générale et obligatoire pour la jeunesse, par une large extension de la formation professionnelle et technique, de l'instruction secondaire spécialisée et supérieure, coordonnant l'enseignement avec la vie et la production; par le développement des études par correspondance et des cours du soir; par l'octroi de bourses d'Etat et d'avantages aux élèves et aux étudiants; par l'octroi gratuit de manuels scolaires; par la possibilité de suivre un enseignement scolaire en langues maternelle; par la création de conditions permettant de s'instruire soi-même."
- 9. La loi de la RSS d'Ukraine sur l'instruction publique, adoptée par le Soviet suprême de la RSS d'Ukraine le 28 juin 1974 (Journal officiel de la RSS d'Ukraine, 1974, No 28, art. 233) avec ses modifications et adjonctions contenues dans le Décret du Présidium du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine du 15 mai 1980 (Journal officiel de la RSS d'Ukraine, 1980, No 22, art. 405), statue sur les points suivants : conditions générales; problèmes de l'éducation préscolaire; de l'enseignement secondaire général; de l'éducation extra-scolaire; de la formation professionnelle et technique; de l'enseignement secondaire spécialisé; de l'enseignement supérieur; des droits et obligations des élèves et des étudiants; préparation des cadres pédagogiques; activités pédagogiques; droits et obligations professionnels du personnel enseignant; droits et obligations des parents et tuteurs touchant l'éducation et les études des enfants; base

scolaire et matérielle des établissements d'enseignement; poursuites pour violation de la législation relative à l'instruction publique; droit des étrangers et des apatrides à recevoir un enseignement dans la RSS d'Ukraine; traités et accords internationaux.

- 10. L'esprit démocratique et humaniste profond qui caractérise l'instruction publique dans la RSS d'Ukraine est démontré par les principes fondamentaux suivants :
- 1. Egalité de tous les citoyens de l'URSS en matière de droit à l'instruction, sans considération d'origine, de situation sociale ou de fortune, de race et de nationalité, de sexe, de langue, d'opinion religieuse, de profession, de lieu de résidence ni de toute autre particularité;
 - 2. Accès de tous les jeunes à l'enseignement secondaire obligatoire;
 - 3. Caractère public de tous les établissements d'enseignement;
- 4. Libre choix de la langue dans laquelle est donné l'enseignement;: langue maternelle ou langue d'un autre peuple d'URSS;
- 5. Gratuité de tous les types d'enseignement, entretien d'une partie des étudiants assurée en totalité par l'Etat, fourniture gratuite des manuels scolaires, versement d'une bourse aux étudiants et aux élèves, octroi de certains avantages et aide matérielle sous d'autres formes;
- 6. Système unique d'instruction publique et hiérarchie de tous les types d'établissements d'enseignement, permettant le passage des niveaux inférieurs aux niveaux supérieurs d'enseignement;
- 7. Unité de l'enseignement et de l'éducation communiste : collaboration de l'école, de la famille et de la collectivité dans l'éducation des enfants et des jeunes;
- 8. Orientation de l'instruction et de la formation de la génération montante sur la vie et la pratique de l'édification du communisme;
- 9. Caractère scientifique de l'enseignement, qui est constamment amélioré en fonction des derniers acquis de la science, de la technique et de la culture;
- 10. Caractère humanitaire et haute élévation morale de l'enseignement et de l'éducation;
 - 11. Mixité des établissements d'enseignement;
 - 12. Laïcité de l'enseignement.

- ll. Le but de l'instruction publique dans notre pays est de former des citoyens très instruits, pleinement épanouis et en bonne santé, capables de participer pleinement aux divers aspects de l'action économique, sociale et culturelle, et de prendre une part active à la vie de la société et de l'Etat. Le système soviétique d'instruction publique a pour vocation d'assurer le développement et la satisfaction des besoins spirituels et intellectuels du citoyen.
- 12. La Constitution de la RSS d'Ukraine, adoptée le 20 avril 1978, stipule que : "dans la RSS d'Ukraine existe et se perfectionne un système unique d'instruction publique qui assure la formation générale et professionnelle des citoyens, sert l'éducation communiste, le développement physique et intellectuel de la jeunesse, sa préparation aux activités professionnelles et sociales" (art. 25).
- 13. Le système d'instruction publique de la RSS d'Ukraine englobe l'éducation préscolaire, l'enseignement secondaire général, l'éducation extra-scolaire, la formation professionnelle et technique, l'enseignement secondaire spécialisé et l'enseignement supérieur.
- 14. Conformément à la Constitution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et à la Constitution de la RSS d'Ukraine, la direction de l'instruction publique est assurée par les organes suprêmes du pouvoir public et par les organes du gouvernement de l'URSS et de la RSS d'Ukraine, mais aussi par les Soviets locaux des députés du peuple et par leurs comités exécutifs.
- 15. Ces comités exécutifs dirigent les établissements d'enseignement et d'éducation qui leurs sont subordonnés, prennent des mesures propres à développer le réseau de ces établissements, à les répartir de manière judicieuse et à consolider leur base pédagogique et matérielle, assurent l'enseignement obligatoire et la direction de l'éducation préscolaire et extra-scolaire, prêtent assistance aux établissements d'enseignement professionnel et technique, d'enseignement secondaire spécialisé et supérieur situés sur le territoire des Soviets (art. 8 et 9 de la Loi).
- 16. Les établissements d'enseignement et d'éducation du système d'instruction publique bénéficient, dans l'exercice de leurs activités, du large appui des organisations sociales.
- 17. Les entreprises, établissements et organes d'Etat, les kolkhozes, les organismes coopératifs et syndicaux, les organisations de la jeunesse communiste et autres organisations sociales prennent une part active au développement de l'instruction publique, à l'enseignement professionnel et à l'amélioration des qualifications des travailleurs, aident les travailleurs, les kolkhoziens et les employés à poursuivre des études (art. 12 et 13 de la Loi).
- 18. Dans la RSS d'Ukraine, l'Eglise est séparée de l'Etat et l'école de l'Eglise (art. 50 de la Constitution de la RSS d'Ukraine). Les fonctionnaires et les citoyens ayant violé la législation relative à l'enseignement secondaire obligatoire de la jeunesse, à la séparation de l'école et de l'Eglise ou toute autre disposition touchant l'instruction publique s'exposent aux sanctions fixées par la législation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la RSS d'Ukraine (art. 80 de la Loi).

- 19. Le premier élément du système d'instruction publique de la RSS d'Ukraine est l'éducation préscolaire. Les établissements préscolaires (crèches, jardins d'enfants et écoles maternelles) assurent en étroite collaboration avec la famille le développement complet et harmonieux ainsi que l'éducation des enfants, protègent et fortifient leur santé, leur inculquent des habitudes pratiques élémentaires et l'amour du travail, prennent soin d'éveiller leur sens esthétique, les préparent à l'enseignement scolaire, leur inspirent le respect des personnes âgées, l'amour de la patrie socialiste et du pays natal (art. 17 de la Loi). L'inscription des enfants dans les établissements préscolaires est subordonnée au vœu des parents ou tuteurs.
- 20. Au cours du dixième plan quinquennal (1976-1980), on a ouvert des crèches et des jardins d'enfants dans 500 000 points du territoire. On éduque aujourd'hui 2,5 millions d'enfants. Le montant des dépenses publiques affectées à l'entretien des établissements préscolaires augmente d'année en année.
- 21. La RSS d'Ukraine accorde une attention particulière au développement des établissements préscolaires ruraux. Actuellement, près de 11 000 établissements préscolaires permanents fonctionnent dans les kolkhozes et les sovkhozes de 1a République et près de 510 000 enfants y sont éduqués. En cas de besoin, des établissements préscolaires saisonniers sont créés dans les villages à l'époque des travaux agricoles.
- 22. On trouvera des données plus détaillées sur les succès obtenus en matière de développement de l'éducation préscolaire dans la RSS d'Ukraine et ses perspectives d'avenir dans le rapport de la République sur l'application de l'article 10 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (E/1980/6/Add.24).
- 23. L'élément central du système de l'instruction publique de la RSS d'Ukraine est l'enseignement secondaire général, principalement dispensé dans les écoles d'enseignement secondaire général. Conformément à la loi de la RSS d'Ukraine relative à l'instruction publique, les jeunes reçoivent dans tout le territoire une instruction secondaire générale et obligatoire, qui est l'une des conditions les plus importantes du développement social, politique et économique de notre société sur la voie du communisme, et permet d'élever la conscience socialiste et d'approfondir la culture des travailleurs.
- 24. L'enseignement secondaire général est dispensé dans les écoles d'enseignement secondaire général, dans les établissements secondaires professionnels et techniques et dans les établissements d'enseignement secondaire spécialisé (art. 21).
- 25. Les objectifs principaux de l'enseignement secondaire général sont les suivants : dispenser une instruction secondaire général répondant aux exigences modernes du progrès social, scientifique et technique, munir les élèves d'une connaissance solide des bases de la science, leur donner le désir de perfectionner leurs connaissances et leur savoir-faire, de les compléter et de les mettre en

pratique de façon autonome; leur enseigner l'internationalisme socialiste et le patriotisme soviétique, et leur apprendre à être prêts à défendre la patrie socialiste; leur inculquer de hautes qualités morales, assurer le développement complet et harmonieux des élèves, fortifier leur santé, leur donner une éducation esthétique; les préparer au travail et à l'activité sociale, au choix conscient d'une profession.

- 26. Les établissements d'enseignement général sont mixtes et la durée des études est de dix ans (de la première à la dixième classe).
- 27. Les élèves ont la possibilité d'étudier dans leur langue maternelle ou dans la langue d'un autre peuple de l'URSS. Les parents ou les tuteurs ont le droit de choisir pour leur enfant l'école qui dispense un enseignement dans la langue de leur préférence. En plus de la langue dans laquelle les cours sont dispensés, les élèves peuvent s'ils le désirent étudier la langue d'un autre peuple de l'URSS (art. 26 de la Loi).
- 28. Outre les écoles de langues ukrainienne et russe, il existe dans la RSS d'Ukraine des écoles de langues moldave, hongroise et polonaise.
- 29. Les différents types d'écoles de la République sont les suivants : écoles d'enseignement secondaire général, à horaires prolongés, internats, écoles dispensant un enseignement approfondi dans certaines matières, écoles du soir (avec horaires alternes) ou par correspondance pour les jeunes travailleurs, écoles pour enfants handicapés physiques ou mentaux, écoles-sanatcriums spéciales en forêt.
- 30. Conformément à la Loi de la RSS d'Ukraine sur l'instruction publique, on peut, suivant les conditions locales, ouvrir séparément des écoles primaires (de la première à la troisième classe) des écoles moyennes de huit ans (de la première à la huitième classe) et des écoles secondaires (de la première à la dixième classe). Chaque école a la responsabilité d'une mini-région, à l'intérieur de laquelle elle a pour tâche de dispenser à toute la population enfantine de l'instruction obligatoire. Les écoles d'enseignement secondaire général du soir (avec horaires alternés) et par correspondance ont une durée d'étude de trois ans (neuvième, dixième et onzième classes).
- 31. Pendant l'année 1980-1981, la RSS d'Ukraine comptait environ 22 000 écoles d'enseignement général fonctionnant pendant la journée et regroupant 6,6 millions d'élèves. Le réseau des établissements d'enseignement secondaire général s'élargit chaque année et ses bases matérielles sont renforcées. Pour ne considérer que les années 1976 à 1979, on a ouvert dans la République des écoles d'enseignement général pouvant accueillir près de 800 000 élèves, dont plus de 400 000 en milieu rural.
- 32. Conformément à la loi de la RSS d'Ukraine sur l'instruction publique (art. 62), les élèves et les étudiants de tous les établissements d'enseignement, depuis les écoles primaires jusqu'aux écoles supérieures, peuvent utiliser gratuitement des laboratoires, des bureaux, des amphithéâtres, des salles de lecture, des bibliothèques et autres locaux scolaires et éducatifs, ainsi que les centres sportifs, les installations, le matériel de sport et autre équipement des établissements d'enseignement.

- 33. Les élèves et les étudiants bénéficients, dans le cadre du système établi par la législation, de bourses, d'une aide financière et d'une aide médicale dispensée dans les établissements d'enseignement, des foyers et des internats sont mis à leur disposition; ils peuvent utiliser gratuitement les moyens de transport ou du moins profiter de tarifs spéciaux et recevoir d'autres formes d'aide matérielle.
- 34. Conformément à la loi, des fonds d'enseignement général obligatoire sont constitués dans tous les établissements d'enseignement général, afin d'octroyer en cas de nécessité une aide matérielle aux élèves, financer des soins de santé, organiser des manifestations culturelles et couvrir d'autres dépenses prévues par la législation. Chacun de ces fonds est financé par un budget qui représente au moins 1 p. 100 des dépenses d'entretien courant de l'école, ainsi que par des fonds collectés auprès des kolkhozes, des coopératives, des organisations syndicales et d'autres sources (art. 29).
- 35. En vue de créer des conditions plus propices à l'instruction des enfants des zones rurales, conformément au décret adopté le 13 août 1965 par le Présidium du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine (Journal officiel de la RSS d'Ukraine, 1965, NO 35, art. 559), la gratuité des transports entre l'école et le domicile a été instituée le ler septembre 1965 en RSS d'Ukraine pour les élèves des écoles primaires, des écoles moyennes de huit ans et des écoles d'enseignement secondaire général des régions rurales. Les moyens de transport utilisés sont ceux des kolkhozes, des sovkhozes et d'autres entreprises et organisations, ainsi que des autocars et des trains suburbains et locaux. En application du décret du Présidium du Soviet suprême de la RSS d'Ukraine mentionné plus haut, le Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine a ratifié le 3 septembre 1965 par l'arrêté No 855, une instruction détaillée relative aux règles de transport des écoliers des zones rurales par la route et par les chemins de fer suburbains et locaux entre l'école et le domicile (Journal officiel de la RSS d'Ukraine, 1965, No 9, art. 126).
- 36. L'article 28 de la loi de la RSS d'Ukraine du 28 juin 1974, sur l'instruction publique a également réaffirmé l'obligation qu'ont les comités exécutifs des soviets locaux des députés du peuple d'assurer, avec le concours des ministères et des comités et départements d'Etat pertinents de la RSS d'Ukraine, le transport des enfants entre l'école et leur domicile dans les zones rurales.
- 37. L'arrêté No 2542, adopté le 18 août 1950 par le Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine (<u>Journal officiel</u> de la RSS d'Ukraine, 1950, No 16, art. 52) a institué la gratuité des transports par voie d'eau pour les élèves des écoles primaires, des écoles moyennes de huit ans et des écoles d'enseignement secondaire général, des établissements d'enseignement professionnel et technique et des établissements d'enseignement secondaire spécialisé, entre l'école et leur domicile. Dans les villes et les localités de type urbain, les élèves des établissements d'enseignement général, professionnel et technique secondaire spécialisé et supérieur bénéficient également de tarifs spéciaux lorsqu'ils empruntent les transports urbains et suburbains (autobus, trolleybus, tramways, chemins de fer).

- 38. Toutes les catégories d'élèves, des écoliers de 10 ans jusqu'aux étudiants du troisième cycle des universités inclus, bénéficient de billets à demi-tarif sur les autocars des lignes internationales, les chemins de fer et les transports aériens.
- 39. En RSS d'Ukraine, le taux de scolarisation est de 100 p. 100 dans l'enseignement primaire et de 99,9 p. 100 dans l'enseignement secondaire.
- 40. Le Ministère de l'éducation a instauré un système selon lequel les personnes qui n'ont pas reçu en temps normal une instruction de huit années d'études ou une instruction secondaire peuvent passer en candidats libres les examens finaux des écoles de huit ans et des établissements d'enseignement secondaire général, et obtenir le diplôme correspondant. En pareil cas, la législation prévoit une aide de l'Etat octroyée sous forme d'avantages. C'est ainsi que les candidats libres aux examens finaux des écoles de huit ans bénéficient d'un congé payé de 15 jours ouvrables, et ceux qui se présentent aux examens finaux des écoles secondaires, d'un congé de 20 jours ouvrables.
- 41. Les élèves qui, sans cesser de travailler, suivent des cours du soir pour jeunes travailleurs (avec horaires alternés) ou par correspondance dans les écoles d'enseignement secondaire général ont une semaine de travail raccourcie d'un jour ou du nombre correspondant d'heures de travail réparties sur la semaine. Pour ceux qui étudient, tout en continuant à travailler, dans des écoles destinées aux jeunes des zones rurales, la semaine de travail est raccourcie de deux jours ouvrables ou du nombre correspondant d'heures de travail.
- 42. Ceux qui étudient dans des établissements d'enseignement secondaire général sans cesser de travailler peuvent, s'ils le désirent, disposer également d'une ou deux journées libres par semaine sans réduction de salaire, à condition que cela ne nuise pas à la production.
- 43. Pendant la période des examens finaux, les élèves de onzième année bénéficient d'un congé payé supplémentaire de 20 jours ouvrables, et ceux de huitième année, de 8 jours ouvrables.
- 44. Pour les enfants et les adolescents qui ne peuvent étudier dans une école d'enseignement général ordinaire en raison d'un handicap physique ou mental, et pour ceux qui ont besoin de conditions particulières d'éducation, il existe des écoles et des internats spéciaux d'enseignement général qui leur dispensent un enseignement, une éducation et des soins et qui les préparent à un travail socialement utile.
- 45. La République entretient tout un réseau d'écoles primaires, d'écoles moyennes de huit ans, et d'établissements d'enseignement secondaire en internat pour les enfants sourds-muets, mal-entendants, aveugles et mal-voyants, et ces écoles sont entièrement prises en charge par l'Etat. Elles sont placées sous l'entière responsabilité du Ministère de l'éducation de la RSS d'Ukraine.

- 46. Il existe également des écoles primaires, des écoles moyennes de huit ans, ainsi que des écoles secondaires dans les sanatoriums qui accueillent des enfants et des adolescents atteints de tuberculose osseuse et articulaire, ou souffrant d'un déséquilibre du système squelettique et moteur. Ces établissements sont pris en charge par le Ministère de la santé de la RSS d'Ukraine dont ils relèvent, la direction pédagogique des écoles des sanatoriums pour enfants malades, ainsi que la fourniture de manuels, de cahiers et autre matériel éducatif étant assurées par le Ministère de l'éducation de la RSS d'Ukraine.
- 47. Dans le cadre de la généralisation de l'enseignement secondaire obligatoire, les programmes scolaires sont établis selon une progression linéaire qui prévoit une répartition systématique et équilibrée de l'enseignement sur toutes les années d'étude. Les programmes comportent également un élément interdisciplinaire.
- 48. Dans le cadre de la réorganisation de l'école primaire sur la base d'une durée d'études de trois ans grâce à l'introduction de nouveaux programmes, on a instauré le principe de l'enseignement évolutif.
- 49. Les activités prévues dans les nouveaux programmes visent, de façon systématique, à développer chez les écoliers les facultés de raisonnement et à rendre plus rationnelles l'acquisition et la généralisation des connaissances. On a pour cela sensiblement réduit la place des données factuelles dans l'enseignement. On s'attache surtout à intensifier l'activité cognitive et à incluquer aux écoliers des habitudes d'indépendance, une conception du monde et des convictions idéologiques et politiques.
- 50. Depuis l'année scolaire 1980-1981, on a apporté quelques modifications aux plan d'études et programmes des établissements d'enseignement secondaire général de la RSS d'Ukraine. On a notamment augmenté, pour la neuvième et la dixième classes, le nombre d'heures consacrées à la préparation à la vie active, introduit un plan de transition dans le cadre de l'étude, à partir de la quatrième classe, d'une langue étrangère, et élaboré un nouveau programme de littérature ukrainienne pour les élèves de la quatrième à la dixième classes.
- 51. La République dispose, pour les élèves des établissements d'enseignement général, d'un système poussé de préparation à la vie active, laquelle s'accomplit en classe et en dehors des heures de cours.
- 52. Cet éveil au monde du travail est un élément important de la préparation à la vie et aux réalités de l'économie nationale, car il a pour but de développer chez les écoliers une attitude consciencieuse à l'égard du travail ainsi que leurs aptitudes générales et spécialisées au travail, de les préparer à assumer une activité concrète, d'élargir leur culture technique, de développer leurs facultés créatrices, de les aider à choisir un métier et de les préparer à la production de biens et de services.
- 53. Les élèves acquièrent, au cours des trois premières années d'études des connaissances, des aptitudes et des mécanismes de base lors des travaux manuels

donnés dans des salles spéciales. On leur parle des propriétés des matériaux, des moyens de les travailler à l'aide d'instruments très simples et de la bonne façon d'organiser leur lieu de travail, et ils s'habituent à observer les règles de la sécurité et de l'éthique du travail. De la quatrième à la huitième année, l'initiation au travail se fait dans des ateliers et dans des locaux attenant à l'école.

- 54. Du point de vue de son contenu, cette initiation au travail repose sur un enseignement technologique concret. Les travaux pratiques de tous types sont axés sur la fabrication de produits utiles à la collectivité. Pendant les cours de technologie, les élèves s'efforcent d'assimiler les opérations les plus simples du travail du bois, apprennent les rudiments de l'électrotechnique et de l'étude des machines, et effectuent des travaux spécialisés. Les cours de maintenance les forment au traitement de matériaux divers à l'aide d'outils à main, d'appareils et de machines d'emploi courant. Ils apprennent les particularités du travail des tissus, des matériaux utilisés en électrotechnique et du traitement des produits alimentaires. Dans les villages, on enseigne aux élèves les principes de l'agrotechnique, de la zootechnie et de la mécanique agricole.
- 55. Les élèves des classes supérieures approfondissent leur préparation à la vie active en se familiarisant avec les éléments sur lesquels reposent la production industrielle et la production agricole : électrotechnique, radio-électronique, usinage des métaux, travail du bois, principes des techniques de construction et d'assemblage, mécanique automobile, conduite de tracteurs et autres machines agricoles, notions d'agrotechnique, élevage et mécanisation des exploitations agricoles, rudiments d'horticulture, de sylviculture et de la fabrication des tissus; techniques commerciales, art culinaire, etc. Les comités exécutifs des soviets de districts ou urbains des députés du peuple prévoient, en fonction des besoins de main-d'oeuvre, une initiation à certains autres domaines techniques. Cette initiation au travail se fait dans des complexes technico-pédagogiques interétablissements, des ateliers écoles d'entreprises et des ateliers scolaires.
- 56. Au cours de l'année scolaire 1980-1981, 793 700 de ces élèves ont suivi une préparation approfondie au travail dans les écoles, les complexes technicopéda-gogiques interétablissements, les ateliers et autres locaux prêtés par les entreprises, les ateliers de technologie des écoles et les établissements d'enseignement professionnel.
- 57. En vue de renforcer la base matérielle de la formation dispensée par les établissements d'enseignement général et d'améliorer le contenu de l'initiation et de la préparation au travail, on a affecté à chaque école secondaire des entreprises ou des administrations de base, construit des ateliers pédagogiques et des complexes technico-pédagogiques interétablissements.
- 58. Dans ces entreprises ou administrations de base et dans ces complexes technico-pédagogiques, on installe des ateliers et des locaux à usage pédagogique

- et, dans les établissements d'enseignement général, des ateliers, des laboratoires et des salles de travaux pratiques. Les entreprises de base mettent à la disposition de ces établissements les outils, matériaux et équipements dont ils ont besoin, leur affectent des ouvriers qualifiés et des cadres, et effectuent les réparations courantes et capitales.
- 59. Pour familiariser les élèves avec les principes juridiques de base, notamment en ce qui concerne la prévention des délits, on organise dans les écoles ukrainiennes des débats sur la Constitution de l'UNSS et la Constitution de la RSS d'Ukraine, on minimisée, en huitième année, un cours sur les "Fondements de l'Etat et du droit soviétiques" et introduit dans le cours de dixième année intitulé "Sciences sociales" l'étude de questions juridiques.
- 60. En ce qui concerne le travail extra-scolaire, on a élaboré un programme et des recommandations pédagogiques pour la formation juridique des élèves, ouvert un cours facultatif sur les fondements de l'Etat et du droit, organisé des rencontres avec des représentants de la justice (tribunaux, parquets, milice) ainsi que des conférences, des débats publics et d'autres manifestations sur des thèmes juridiques.
- 61. L'institution d'écoles-internats et de groupes de demi-pensionnaires aide beaucoup les familles qui ont des enfants à élever. Dans les internats ruraux, par exemple, 25 p. 100 des enfants prennent leurs repas gratuitement et les autres bénéficient d'une réduction de 50 p. 100. D'une façon générale, et pour ce qui est des services de base (alimentation, vêtements, chaussures, manuels), les internes sont pris en charge par l'Etat. Les parents n'ont à supporter qu'une partie des frais, qui sont proportionnels à leurs ressources financières (exprimées par les revenus salariaux). De plus, le quatrième enfant est totalement exonéré des frais d'internat.
- 62. Dans les écoles et les groupes de demi-pensionnaires, les élèves prennent le repas de midi qui, pour 15 p. 100 d'entre eux, est servi gratuitement. L'horaire est en général de 8 heures à 13 heures. En dehors des heures de cours, les enfants sont confiés à des éducateurs qui organisent des travaux dirigés (devoirs) aussi bien que des loisirs, des séances de jeu et des activités de groupe.
- 63. Afin de favoriser le développement harmonieux des capacités et des dispositions des enfants, et de les former à l'action sociale, de leur donner le goût du travail, des sciences, des techniques, des arts et du sport, pour organiser à leur intention des loisirs culturels et pour fortifier leur santé, les entreprises, administrations et organisations de l'Etat, les kolkhozes, les coopératives, les syndicats, les organisations de la jeunesse communiste et d'autres organisations sociales créent des palais et des maisons de pionniers, des centres de jeunes techniciens, de jeunes naturalistes et de jeunes campeurs, des bibliothèques pour enfants, des écoles de sport, de peinture et de musique, des camps de pionniers et autres institutions extrascolaires. Afin d'organiser des activités pédagogiques extrascolaires à l'intention des enfants et des adolescents, on aménage sur le lieu de résidence, des salles de pionniers et des terrains pour les enfants. Les établissements d'enseignement professionnel et technique sont la source essentielle de la formation professionnelle et technique de la jeunesse, qui doit dignement épauler la classe ouvrière (art. 42 de la Loi sur l'instruction publique de la RSS d'Ukraine).

- 64. Les établissements d'enseignement professionnel et technique ont principalement pour mission de :
- préparer aux tâches de l'économie nationale de jeunes ouvriers qualifiés ayant reçu un enseignement polyvalent, une formation technique et une bonne éducation;
- dispenser dans les écoles secondaires techniques un enseignement professionnel et général,
- développer chez les élèves de hautes qualités morales, l'esprit de l'internationalisme socialisté, etc.
- 65. La formation d'ouvriers qualifiés parmi les jeunes qui sortent de l'école moyenne de huit ans et des établissements d'enseignement secondaire général et l'assistance pédagogique à accorder aux ministères et aux administrations pour assurer la formation professionnelle des ouvriers dans l'entreprise sont du ressort du Comité d'Etat de l'enseignement professionnel et technique de la RSS d'Ukraine, organe de la République fédérée.
- 66. Ce Comité coiffe un réseau unifié qui comprend également les organes locaux s'occupant de la formation professionnelle et technique (organes régionaux et mairie de Kiev), les établissements d'enseignement qui leur sont rattachés ainsi que d'autres administrations et organisations. Afin d'améliorer encore ce système d'initiation professionnelle et technique, on en perfectionne régulièrement la structure.
- 67. Ce système repose essentiellement sur les écoles d'enseignement secondaire professionnel et les écoles techniques, qui forment des ouvriers qualifiés ayant terminé ou poursuivant leurs études secondaires. De plus, un petit nombre d'écoles professionnelles dispensant un enseignement étalé sur un cu deux ans continuent de fonctionner; leurs élèves étudient en même temps dans les écoles de jeunes ouvriers; il existe en outre des écoles du soir, (avec horaires alternés) et des cours du soir (avec horaires alternés) dans les écoles professionnelles de jour.
- 68. Actuellement, plus de 1 000 établissements d'enseignement professionnel et technique forment chaque année près de 350 000 ouvriers qualifiés, dont 100 000 jeunes filles environ. L'enseignement et la préparation y sont assurés par plus de 61 000 ingénieurs (contre roins de 47 000 en 1976). Au cours du dernier plan quinquennal, la République a formé en tout, dans les écoles professionnelles et techniques et dens les entreprises elles-mêmes, plus de 7 millions d'ouvriers qualifiés.
- 69. L'enseignement professionnel et technique est dispensé à des jeunes âgés de 15 à 30 ans qui ont ou n'ont pas achevé leurs études secondaires. Au moment de l'inscription, la priorité est accordée aux orphelins, aux pupilles de l'Etat et aux enfants d'invalides.

- 70. Dans les écoles professionnelles, l'enseignement est gratuit. Les élèves des écoles secondaires professionnelles et techniques sont totalement pris en charge par l'Etat en ce qui concerne, notamment, la nourriture et l'équipement, tandis que des bourses sont accordées à ceux des écoles techniques. Au cours de leur initiation théorique et pratique au travail productif, tous les élèves perçoivent une rémunération.
- 71. Les élèves diplômés des écoles d'enseignement professionnel et technique et des écoles techniques se voient garantir un emploi en rapport avec la spécialité qu'ils ont choisie et qui correspond au moins à la catégorie de l'examen subi, et bénéficient de vacances payées à leur sortie de l'école. Le temps passé à l'école professionnelle est pris en compte pour l'ancienneté dans le travail. Les jeunes qui obtiennent une mention honorable à leur sortie de l'école se voient accorder des facilités pour entrer dans les établissements d'enseignement supérieur et secondaire spécialisé.
- 72. Les conditions de vie et de logement, l'alimentation et les services et soins de santé des élèves des écoles professionnelles ne cessent de s'améliorer. Au cours du dixième plan quinquennal (1976-1980), on a construit des foyers de 76 600 places et des réfectoires de 33 700 places. On compte actuellement 1 435 foyers qui abritent 283 800 élèves, et les réfectoires peuvent recevoir jusqu'à 162 500 personnes.
- 73. On a ouvert 132 nouveaux centres aérés, où se détendent 47 600 élèves. Pendant l'été de 1980, les 447 centres aérés ont accueilli 86 700 personnes. On étend le réseau des sanatoriums et des préventoriums où plus de 4 500 élèves reçoivent chaque année des soins. Ce réseau doit pratiquement doubler au cours du onzième plan. Pour les seules assurances sociales, les frais de santé s'élèvent annuellement à plus de 280 000 roubles. Entre 1976 et 1980, la formation des élèves des écoles professionnelles a, à elle seule, coûté à la République plus de 2 milliards 200 millions de roubles.
- 74. Au cours des cinq années à venir, on pense construire encore, pour les établissements d'enseignement professionnel et technique de la République, des locaux d'enseignement (120 000 places), des foyers (70 000 places), des cantines (30 000 places), et mettre sur pied divers autres équipements. L'Etat prévoit d'investir a cette fin plus de 400 millions de roubles. La base ainsi mise en place permettra de former environ 200 millions de travailleurs qualifiés.
- 75. Pendant le onzième plan quinquennal, on convertira les établissements dispensant une formation étalée sur un ou deux ans, en établissements d'enseignement secondaire professionnel et technique. On continuera à construire de grands centres de formation professionnelle et technique, à améliorer les formes et méthodes de formation et d'éducation des élèves et à intégrer dans l'enseignement le résultat des recherches scientifiques sur la formation professionnelle et technique.
- 76. Les écoles techniques, les instituts et d'autres établissements d'enseignement qui sont actuellement assimilés aux établissements d'enseignement secondaire spécialisé (art. 49 de la Loi de la RSS d'Ukraine sur l'instruction publique), assurent dans la Republique la <u>formation secondaire spécialisée</u>.

- 77. Les universités, les instituts, les académies et autres établissements d'enseignement actuellement assimilés aux établissements d'enseignement supérieur (art. 55 de la Loi) y assurent la formation supérieure. Les établissements d'enseignement supérieur et secondaire spécialisé dispensent des cours réguliers dans la journée, de cours du soir et des cours par correspondance.
- 78. Les citoyens qui ont terminé l'école secondaire ont le droit de s'inscrire dans les établissements d'enseignement supérieur, et ceux qui ont terminé l'enseignement de huit ans ou l'école secondaire, dans les établissements d'enseignement secondaire spécialisé. La durée des études est fixée par les programmes scolaires établis pour les diverses spécialisations; elle est dans l'ensemble de cinq ans dans l'enseignement supérieur et de trois à quatre ans dans les établissements d'enseignement secondaire spécialisé, suivant la formation de base.
- 79. Tout citoyen âgé de 30 ans au plus peut s'inscrire dans un établissement d'enseignement secondaire spécialisé pour y suivre les cours réguliers; dans le cas des établissements d'enseignement supérieur, la limite d'âge est de 35 ans; les cours du soir et les cours par correspondance, quant à eux, sont ouverts sans limite d'âge, à tous ceux qui ont une formation adéquate. Les établissements d'enseignement supérieur acceptent à titre prioritaire les personnes qui ont accompli un stage de travail pratique d'au moins deux ans. On notera que le service militaire est assimilé à un stage. Les élèves qui ont terminé leurs études secondaires avec une médaille d'or, tout comme ceux qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires spécialisées ou professionnelles et techniques avec mention, ainsi que certaines autres catégories de personnes, jouissent également de privilèges importants.
- 80. Les nouveaux étudiants des établissements d'enseignement supérieur, comme les nouveaux élèves des écoles secondaires spécialisées ont de 10 à 15 jours de vacances supplémentaires non payés, sans compter le temps qu'il leur faut pour se rendre de leur domicile permanent au lieu où se trouve l'établissement d'enseignement et en revenir.
- 81. Afin d'aider ceux qui souhaitent s'inscrire, et notamment ceux qui ont interrompu leurs études, à préparer les examens d'entrée à de nombreux établissements d'enseignement supérieur et secondaire spécialisé, on dispense un enseignement préparatoire payant pouvant s'étaler sur 10 mois et comportant aussi des cours du soir et des cours par correspondance. Les cours préparatoires offerts par les établissements d'enseignement supérieur aux jeunes travailleurs qui souhaitent s'inscrire, assurent une préparation encore plus efficace. Les futurs étudiants peuvent suivre des cours réguliers, étalés sur huit mois, ou encore des cours du soir ou des cours par correspondance s'étendant sur 10 mois. Ceux qui sont inscrits aux cours réguliers reçoivent une bourse de l'Etat. Ces cours s'adressent à des jeunes gens et des jeunes filles qui ont travaillé au moins un an dans les services de direction des entreprises, des chantiers de construction et des organisations, ou qui ont un grade dans l'armée. Ceux qui reussissent l'examen sanctionnant l'enseignement préparatoire sont admis dans les établissements d'enseignement supérieur, sans présenter l'examen d'entrée et hors concours.

- 82. Près des trois quarts des étudiants qui obtiennent de bons résultats et des élèves qui suivent les cours réguliers des établissements d'enseignement supérieur et secondaire spécialisé reçoivent une bourse de l'Etat. En outre, les recteurs (ou les directeurs) des établissements d'enseignement supérieur disposent de fonds spéciaux pour venir en aide à ceux qui sont particulièrement dans le besoin. La bourse des étudiants et élèves sourds-muets, aveugles ou atteints de tuberculose est augmentée de moitié. Celle des étudiants et des élèves qui se sont distingués dans des activités sociales, scientifiques ou techniques, est accrue de 25 p. 100, et celle des étudiants qui ont de bonnes ou d'excellentes notes, de 15 p. 100. La bourse des étudiants envoyés par des entreprises ou des organisations est majorée encore de 15 p. 100. Les étudiants et les élèves particulièrement doués reçoivent des bourses encore plus généreuses qui portent traditionnellement le nom d'hommes d'Etat ou de personnalités sociales éminentes, de coryphées de la littérature, de l'art et de la science.
- 83. Lorsqu'ils sont malades, ou dans l'incapacité temporaire de travailler, les élèves, les étudiants et les boursiers de thèse reçoivent la totalité de la bourse qui leur est allouée jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau aptes au travail ou jusqu'à ce qu'une commission d'experts de la médecine du travail ait établi leur invalidité. Lors des congés de grossesse et de maternité, la totalité de la bourse est également versée pendant une période qui est fixée par la législation applicable aux ouvrières et aux employées.
- 84. Les étudiants et les élèves qui suivent les cours réguliers des établissements d'enseignement supérieur et secondaire spécialisé et qui doivent redoubler par suite de maladie ou pour toute autre raison valable, reçoivent à nouveau leur bourse dès la reprise des cours et jusqu'à ce que soient connus les résultats de la première session d'examens, après quoi le montant de la bourse est déterminé suivant les critères généraux. Les étudiants boursiers peuvent, pendant une période de stage, occuper des postes rémunérés. Ces stagiaires peuvent alors en plus de leur bourse, recevoir un salaire dont le montant est fonction du temps de travail et du poste qu'ils occupent. Ils ont droit en outre à une compensation en espèces pour les vacances qu'ils ne prennent pas.
- 85. L'article 62 de la Loi de la RSS d'Ukraine sur l'instruction publique dispose que les élèves et les étudiants qui font des études tout en travaillant ont droit à des vacances supplémentaires dans l'organisme qui les emploie, à une semaine de travail écourtée et à d'autres avantages.
- · 86. Ainsi, ceux qui sans cesser de travailler, poursuivent des études dans les établissements d'enseignement secondaire spécialisé et obtiennent de bons résultats ont droit chaque année à un congé payé supplémentaire de 10 à 40 jours ouvrables, et les étudiants des établissements d'enseignement supérieur oui sont dans le même cas, de 20 à 40 jours, suivant l'année d'étude et la forme de l'enseignement. Les élèves et les étudiants qui préparent les examens d'Etat ont droit à un congé de 30 jours ouvrables. Pour préparer et soutenir leur projet (ou leur travail) de diplôme, les élèves des établissements d'enseignement secondaire spécialisé bénéficient d'un congé de deux mois, et les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, d'un congé de quatre mois.

- 87. La moitié du voyage aller-retour qu'effectuent les étudiants et les élèves pour se rendre de leur lieu de travail à l'établissement d'enseignement où ils étudient, afin d'y passer des examens écrits ou pratiques, est payée par l'entreprise ou l'institut qui les emploie.
- 88. En outre, les étudiants et les élèves des cours du soir ou par correspondance des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des écoles techniques, ont pendant les dix mois d'études qui précèdent la date où ils doivent présenter leur projet (ou leur travail) de diplôme, ou passer des examens d'Etat, un jour de congé hebdomadaire que leur donne l'organisme qui les emploie pour s'y préparer, jour pour lequel ils reçoivent la moitié de leur salaire normal mais en tout cas, pas moins du tarif minimal: Ils peuvent s'ils le souhaitent avoir en outre pendant cette période un ou deux jours de congés hebdomadaires supplémentaires non payés. Pendant leur dernière année d'études, les étudiants et les élèves des cours du soir et par correspondance des établissements d'enseignement supérieur ainsi que des écoles techniques, peuvent, sur recommandation de leur établissement d'enseignement, bénéficier d'un congé supplémentaire d'un mois non payé, afin de se familiariser sur place avec leur futur travail dans la branche qu'ils ont choisie, et de préparer le matériel dont ils ont besoin pour leur projet de diplôme. Pendant ce congé, les étudiants et les élèves reçoivent leur bourse aux conditions habituelles.
- 89. Pour tenir compte des progrès de la science et de la technique, tout comme des exigences toujours croissantes en ce qui concerne le niveau de formation professionnelle des travailleurs, on a introduit dans la République socialiste soviétique d'Ukraine un système de recyclage permanent permettant d'élargir régulièrement les connaissances spécialisées des travailleurs et d'accroître continuellement la qualification des spécialistes. A cette fin, on a mis en place dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les instituts un important réseau de programmes, de départements et de facultés dans le cadre desquels sont dispensés des cours de perfectionnement : ceux-ci peuvent être suivis avec ou sans arrêt de travail et durer plus ou moins longtemps (un an au plus sans arrêt de travail et trois mois au plus avec arrêt de travail). Ceux qui suivent ces cours sans cesser de travailler pendant les épreuves, les examens ou les travaux de fin d'études, reçoivent de l'organisme principal qui les emploie, à condition de suivre les cours au moins 10 mois, un congé supplémentaire d'une durée de 10 jours ouvrables pendant lequel ils continuent à être payés. A ce congé s'ajoute le temps nécessaire pour se rendre jusqu'à l'établissement d'enseignement et en revenir qui est lui aussi payé. Ceux qui s'arrêtent de travailler pour suivre un cours de perfectionnement dans le cadre de programmes, de facultés et d'instituts, continuent à recevoir leur salaire pendant toute la durée du cours. Les frais de déplacement des travailleurs qui suivent un cours de perfectionnement avec ou sans arrêt de travail, sont à la charge de l'entreprise ou de l'institut qui les emploie.
- 90. Les étudiants qui préparent une thèse dans le cadre des études par correspondance et qui terminent chaque année avec succès leur plan d'études individuel ont un congé payé supplémentaire d'une durée de 30 jours civils, afin de passer leurs examens de diplôme et de terminer les travaux qu'ils ont à faire pour leur thèse, ainsi qu'un laps de temps supplémentaire, non payé, pour aller de leur lieu de travail jusqu'à l'établissement d'enseignement supérieur (ou l'institut d'études

scientifiques et de recherche) et vice-versa. Ces étudiants peuvent, sur leur demande, bénéficier pendant leur quatre années d'étude d'un jour de congé supplémentaire par semaine, jour qui est payé à 50 p. 100 du salaire normal. Les directeurs des entreprises (ou des instituts) peuvent donner aux étudiants qui le désirent encore un ou deux jours de congé hebdomadaire non payés. Aux termes de la loi, les directeurs d'entreprises ou d'instituts sont tenus d'aider ces étudiants à mener à bien leur plan d'études individuel, et de mettre leur disposition l'équipement et le matériel nécessaires aux expériences qu'ils ont à faire pour leur sujet de recherche scientifique.

- 91. Conformément à la législation soviétique, les travailleurs et les employés qui parviennent à mener de front un travail productif et un travail de recherche scientifique, ont droit à un congé d'étude payé pour terminer leur thèse de doctorat (six mois au maximum) ou leur thèse de doctorat des universités (trois mois au maximum).
- 92. La préparation des spécialistes qui ont reçu une formation supérieure est assurée dans la République socialiste soviétique d'Ukraine par 147 établissements d'enseignement supérieur (contre 142 en 1976), 23 annexes, 13 facultés d'enseignement technique général et neuf autres unités indépendantes des grands établissements d'enseignement supérieur.
- 93. Les effectifs des établissements d'enseignement supérieur de la République qui se chiffraient à 844 400 en 1976 sont passés à 880 400 en 1980.
- 94. Au début de l'année scolaire 1980-1981, il y avait dans la RSS d'Ukraine 727 établissements d'enseignement secondaire spécialisé, dont 692 dispensaient des cours réguliers, 25 des cours du soir et 10 des cours par correspondance. Ils comptaient un effectif total de 803 100 personnes (contre 805 600 en 1976).
- 95. Le réseau actuel d'établissements d'enseignement supérieur et d'écoles techniques s'étend à toutes les régions de la République; leurs caractéristiques, et les spécialisations qu'ils offrent correspondent dans l'ensemble à la nature et aux perspectives du développement économique et social du pays. Au cours du dixième plan quinquennal (1976-1980), on a mis sur pied cinq nouveaux établissements d'enseignement supérieur et trois établissements d'enseignement secondaire spécialisé Entre 1976 et 1980, l'économie nationale a pu accueillir 1,8 million de jeunes spécialistes ayant une formation supérieure ou secondaire spécialisée.
- 96. Il y a à l'heure actuelle dans la RSS d'Ukraine, plus de 27 millions de personnes qui ont commencé ou terminé des études secondaires ou supérieures. En 1979, l'économie nationale employait, pour 1 000 habitants actifs, 813 spécialiste ayant une formation secondaire ou supérieure.
- 97. Les établissements d'enseignement supérieur et secondaire spécialisé de la République apportent une contribution certaine à la formation de cadres nationaux d'autres pays, en particulier des pays en développement. En 1980, plus de 20 000 étudiants étrangers (contre 13 400 en 1976) venant de 114 pays du monde étaient inscrits dans les établissements d'enseignement de la République.

- 98. Les cours des établissements d'enseignement supérieur sont dispensés par plus de 60 000 professeurs (contre 52 800 en 1976). Il y a aujourd'hui plus de 50 000 professeurs d'établissements d'enseignement secondaire spécialisé (contre 48 600 en 1976).
- 99. Dans la République socialiste soviétique d'Ukraine, les conditions matérielles qui sont faites au corps enseignant de tous les types d'établissements ne cessent de s'améliorer. On s'attache tout particulièrement à assurer des conditions favorables aux instituteurs qui enseignent dans les écoles rurales.

Article_14 du Pacte

(Cratuité de l'enseignement, primaire)

100. En RSS d'Ukraine, tous les types d'enseignement sont gratuits.

Article 15 du Pacte

(Droit de chacun à participer à la vie culturelle, à bénéficier des amplications du progrès scientifique et droit des auteurs à bénéficier de la protection de leurs intérêts)

- 101. La période qui a suivi l'entrée en viqueur du Pacte s'est caractérisée en RSS d'Ukraine par le succès de l'action culturelle et la mise en place d'une base solide pour le développement futur de la science.
- 102. La victoire de la grande révolution socialiste d'Octobre et l'instauration du pouvoir soviétique en Ukraine ont permis aux travailleurs d'apprendre à connaître leur patrimoine culturel et à chaque individu de se perfectionner et de mieux manifester ses aptitudes et ses talents. Conformément à l'article 27 de la Constitution de la RSS d'Ukraine: "L'Etat se préoccupe de préserver, de développer les valeurs culturelles de la société et de les mettre largement à profit pour la formation morale et esthétique des Soviétiques, pour élever leur niveau culturel".
- 103. Dans le cadre d'une société socialiste en développement, l'activité créatrice devient, dans tous les domaines culturels, particulièrement fructueuse et accessible à tous les membres de la société. Cette accessibilité à tous de la culture est garantie par l'article 44 de la Constitution de la RSS d'Ukraine, qui stipule que : "Les citoyens de la RSS d'Ukraine ont droit à bénéficier des acquis de la culture".
- 104. Ce droit est garanti par le libre accès de tous aux valeurs de la culture nationale et mondiale que renferment les collections de l'Etat et des organisations sociales; par le développement et l'implantation régulière d'établissements à caractère culturel et éducatif; par le développement de la télévision et de la radio, de l'édition des livres et de la presse périodique, des bibliothèques publiques; par l'extension des échanges culturels avec les Etats étrangers.
- · 105. Les établissements à caractère culturel et éducatif dont le nombre augmente chaque année en Ukraine jouent un grand rôle dans la diffusion des réalisations scientifiques et culturelles parmi la population. La RSS d'Ukraine compte aujourd'hui plus de 26 000 foyers de la culture (maison de la culture et clubs). Au cours des cinq dernières années, on a ouvert près de 200 nouveaux foyers de ce genre. Au cours de la même période, la base matérielle des établissements à caractère culturel et éducatif s'est sensiblement améliorée. Ces établissements se sont équipés de matériel moderne, ont acquis des instruments de musique, des accessoires, etc.
 - 106. Dans les villes et villages de la RSS d'Ukraine, les travailleurs ont accès à 65 000 bibliothèques appartenant à différents départements et organisations, et regroupant plus de 370 millions de livres et de revues.

- 107. Les musées ont une tâche variée et un rôle de grande ampleur, dans la mesure où ils contribuent à la formation idéologique, politique et esthétique des travailleurs, et notamment des jeunes. Les expositions des 167 musées d'Etat (y compris leurs annexes) et des quelque 5 000 musées d'organisations sociales illustrent irréfutablement l'évolution historique de notre société et mettent en évidence le patrimoine culturel tant matériel que spirituel de notre peuple. Au cours des cinq dernières années, 33 nouveaux musées d'Etat et leurs annexes et plus de 2 500 musées et salles de musée d'organisations sociales se sont ouverts en Ukraine. Les collections des musées de la République regroupent plus de 7 millions d'objets origineux, souvenirs de l'histoire, et de la culture matérielle et spirituelle.
- 108. De 1976 à 1980, l'Ukraine a prélevé, sur le seul budget de la République, plus d'un milliard de roubles pour les activités d'éducation culturelle. Les entreprises, les kolkhozes et les syndicats y consacrent également des sommes importantes.
- 109. Au cours du dixième plan quinquennal, des auteurs dramatiques reconnus ont développé et enrichi par leurs créations les meilleurs acquis du théâtre ukrainien, russe et international, Ainsi que toutes les formes et tous les genres de l'art théâtral. Onze nouveaux théâtres ont été créés en Ukraine. La ville de Kiev a été notament dotée d'un théâtre "Droujba" (théâtre de l'amitié), d'un théâtre consacré à la tragédie et à la comédie, d'un théâtre de la jeunesse, d'un théâtre de variétés, d'un théâtre où sont représentés des drames historiques, d'un théâtre de récitals poétiques et musicaux; à Dnebroézerjinsk, a été créé un théâtre d'art lyrique, à Tchernovtsy, à Ternopol et à Crivoï-Rog, des théâtres de marionnettes; à Zaporojye, un théâtre pour enfants. Il existe maintenant en Ukraine 86 théâtres professionnels, dont six consacrés à l'opéra et au ballet, une association "Oukrontsert" et 25 sociétés chilharmoniques, qui comptent plus de 220 associations artistiques.
- 110. Chaque année, les associations professionnelles et de grands rusiciens donnent dans la République jusqu'à 75 000 concerts auxquels assistent de 20 à 21 millions de spectateurs. Une fanfare, un orchestre de variétés et de musique symphonique d'Etat, un choeur de musique populaire "Volynsky" et des orchestres de musique de chambre ont été créés à Rovno, Kherson, Tchernirov et Cujrorod. On a fondé à Kiev un institut national de musique d'orgue et de musique de chambre, une compagnie de danse classique et l'on achève la création d'une troupe folklorique et d'un ensemble de chants soviétiques.
- 111. Le dixième plan quinquennal a été également marqué par l'apparition de nouvelles formes de manifestations culturelles destinées à la population de la République, telles que : des festivals de théâtre, des quinzaines et des semaines artistiques, des journées littéraires et artistiques dans les Républiques socurs.
- 112. La RSS d'Ukraine s'est particulièrement souciée pendant cette période de développer le secteur cinématographique.

- 113. De 1976 à 1980, quatre studios de cinéma de la République, à savoir le studio de cinéma d'art de Kiev, décoré de l'ordre de Lénine, le studio de cinéma d'art d'Odessa A. P. Dovjenko, les studios ukrainiens de films d'actualités et de films documentaires et le studio de films de vulgarisation scientifique de Kiev décoré de l'ordre du drapeau rouge du travail ont produit 228 longs métrages (films d'art et films pour la télévision) et 1 937 documentaires, films de vulgarisation scientifique, dessins animés et films éducatifs de court et long métrage, et ont prénant le films d'ectualités. Permi ces films, il des meilleurs ceuvres de grands cinéastes ukrainiens ont été primées lors de festivals internationaux; quatre ont reçu des prix au niveau national en URSS comme en RSS d'Ukraine et 28 se sont vu décerner des prix dans le cadre de festivals cinématographiques organisés à l'échelle de l'Union.
- 114. La distribution des films s'est améliorée ces dernières années en Ukraine. Le réseau des salles de cinéma s'est étendu; il existe aujourd'hui 27 690 salles de cinéma et installations fixes ou ambulantes dans les villages. En outre, les établissements scolaires et les entreprises sont équipés de plus de 12 000 installations cinématographiques ch l'on projette gratuitement des documentaires et des films de vulgarisation scientifique. C'est grâce à la construction de nouveaux cinémas et à la remise en état des salles existantes, à la modernisation des équipements cinématographiques et au renforcement de la base matérielle et technique du réseau de cinémas qu'il est possible d'élever davantage encore le niveau culturel des productions cinématographiques et la qualité de la présentation des films. L'Etat prélève chaque année sur le budget plus de sept millions de roubles uniquement pour l'achat de nouveau matériel cinématographique. Ces dernières années, on a entrepris la construction de 56 salles de cinéma pouvant accueillir 29 000 spectateurs. L'Ukraine est narvenue à offrir à la population urbaine un très grand nombre de places de cinéma : 52 p. 1000 habitants. Les cinémas sont très accessibles grâce au prix modique des billets, même dans les salles de catégorie supérieure, et les enfants de moins de 16 ans bénéficient de billets à prix réduit de 10 kopecks.
- 115. La télévision et la radio tiennent une place importante dans la vie des travailleurs. Les Ukrainiens possèdent actuellement plus de 12 millions de téléviseurs (contre 11 millions en 1975), environ 11 millions de postes de radio (contre 9,8 millions en 1975), 17 600 000 postes récepteurs par câble (contre 13 600 000 en 1975). Leur nombre s'accroît d'année en année. Presque toutes les familles ukrainiennes disposent d'un téléviseur et d'un poste radio.
- 116. Il y a en Ukraine trois programmes télévisés et radiodiffusés. Quatre-vingttreize p. 100 des téléspectateurs de la République peuvent recevoir la première chaîne de télévision, 75 p. 100 la deuxième et 20 p. 100 des téléspectateurs des villes et des campagnes peuvent capter la troisième. Une quatrième chaîne sera bientôt mise en service. Les émissions radiodiffusées à partir de Kiev peuvent être captées sans problème sur tout le territoire ukrainien et même bien au-delà de ses frontières.
- 117. La République s'est dotée, dans le domaine de la télévision et de la radio, d'une base matérielle et technique moderne qu'elle ne cesse de renforcer. Outre les émissions télévisées diffusées au niveau de la République, il existe des

émissions diffusées par 14 comités régionaux. Les émissions radio sont préparées par les équipes de rédaction de la République, par 24 comités régionaux et 508 rédactions de villes et de districts.

- 118. La télévision et la radio sont largement utilisées nour faire connaître à la population les réalisations culturelles. La présentation à la télévision de spectacles, la restransmission à la radio et à la télévision de concerts donnés par de grands artistes, de productions théâtrales, de créations de sociétés de musique, de reportages sur des expositions ou des musées de la République sont devenues une tradition. De 45 à 75 p. 100 des émissions télévisées et radio-diffusées en Ukraine sont des émissions à caractère culturel.
 - 119. Le développement de l'imprimerie et des médias est le meilleur indice de l'élévation du niveau culturel des travailleurs ukrainiens. Au cours du dixième plan quinquennal, on a continué à développer le secteur de l'édition. Le nombre de publications vendues sur le marché et de tirages a augmenté. Les thèmes traités dans les ouvrages sont mieux choisis et leur niveau théorique, idéologique et artistique s'est élevé.
 - 120. On publie en RSS d'Ukraine des ouvrages socio-politiques, socio-économiques et scientifiques, des encyclopédies, des livres d'art, des livres pour enfants, des livres de critique d'art, de musique, des manuels scolaires, des ouvrages de médecine, des publications techniques, agricoles et autres.
- 121. Il s'agit pour la plupart d'ouvrages d'auteurs actuels. La réédition de classiques nationaux et étrangers tient également une grande place. Les livres jouent un rôle énorme pour les différentes catégories d'élèves pour qui on commence à publier des manuels gratuits : élèves des collèges techniques et des établissements professionnels et techniques, étudiants d'universités, auditeurs d'instituts et élèves de cours de perfectionnement. La publication d'ouvrages de référence divers, destinés à différents groupes de la population se répand. La publication de livres en lengues étrangères achetés par les touristes et les maisons d'édition étrangères augmente également. Dans le domaine des arts graphiques, la production est variée (albums, brochures, cartes): une maison spécialisée édite des livres de musique.
- 122. Vingt-six maisons d'édition d'organisations étatiques et sociales implantées tant dans la capitale de la République, Kiev, que dans de nombreuses autres villes, se chargent de publier ces ouvrages. En outre, toutes les universités, les autres établissements d'enseignement, les instituts de recherche scientifique, les organismes d'Etat, les coopératives et les organisations sociales ont leurs propres presses. Il existe en Ukraine plus de 540 imprimeries (combinats, imprimeries nationales et régionales, de villes et de districts) ainsi que plus de 900 départements, ateliers et services d'impression.
- 123. Depuis l'instauration du pouvoir soviétique en Ukraine, quelques 350 000 livres ont été publiés et tirés à plus de 5 milliards d'exemplaires, dont 3 milliards 800 millions en ukrainien. Chaque année, on publie en moyenne 8 à 9 000 ouvrages qui tirent de 155 à 160 millions d'exemplaires. Il

- paraît 1 737 journaux dont chaque édition tire à 23 700 000 exemplaires (le tirage annuel est de 4 milliards 500 millions d'exemplaires), 198 revues et autres périodiques ayant un tirage annuel de plus de 211 millions d'exemplaires (dont 101 éditions de revues ayant un tirage annuel de plus de 174 400 000 exemplaires).
- 124. Au cours de la période 1976-1980, les 26 maisons d'édition de la République ont publié plus de 43 000 ouvrages et brochures, représentant un tirage de plus de 780 millions d'exemplaires. Le réseau de librairies a recu des maisons d'édition centrales du pays un nombre presque égal de livres, brochures et albums. Ainsi, le fonds d'imprimés s'est enrichi chaque année de plus d'un quart de milliard d'exemplaires.
- 125. La publication des types d'ouvrages les plus demandés par la population ne cesse de croître. C'est ainsi qu'au cours du neuvième plan quinquennal, on a publié 242 millions d'exemplaires d'oeuvres littéraires et d'ouvrages pour enfants (alors qu'on en avait publié 331,5 millions entre 1976 et 1980), ce qui représente 48 p. 100 de l'ensemble des ouvrages publiés dans la République.
- 126. Les livres publiés par les maisons d'édition de la RSS d'Ukraine sont diffusés dans toutes les Républiques sœurs et exportés dans plus de 100 pays étrangers.
- 127. Par ailleurs, l'Uraine publie des ouvrages traduits de 52 langues parlées en Union soviétique et de 46 langues étrangères. Depuis l'instauration du pouvoir soviétique, il est paru en tout 381 millions d'exemplaires d'écrits de ce genre, dont 13 200 ouvrages d'écrivains originaires de Ejpubliques soeurs de l'Union soviétique, 420 d'euteurs anglais, 101 d'auteurs italiens, 445 d'auteurs aréricains, 626 d'auteurs français, etc.
- 128. La population a de nombreuses possibilités de se familiariser avec ce qui se publie en Ukraine, avec les ouvrages qui paraissent ailleurs et que l'Ukraine reçoit des maisons d'édition centrales de l'URSS et des Républiques fédérées, ainsi qu'avec les livres publiés à l'étranger.
- 129. Elle peut se procurer ces ouvrages dans 3 600 librairies et 7 900 kiosques, ainsi que dans les "Soyouzpetchati" (maisons de la presse soviétique). La République d'Ukraine a 256 librairies spécialisées dans les ouvrages politiques et sociaux, littéraires, médicaux, techniques, ou agricoles et dans des publications diverses; elle compte 39 magasins de livres d'occasion.
 - 130. Les lecteurs sont tenus de diverses manières au courant des ouvrages disponibles en librairie ou sous presse : information systématique dans les périodiques, à la radio, à la télévision, large diffusion dans les librairies, les bibliothèques, les entreprises, les institutions scientifiques et les organismes publics qui font paraître des plans de publication annotés par le biais de la publicité, l'organisation de congrès de lecteurs, de journées du livre, de rencontres avec des écrivains. La Société bénévole des amis du livre est, elle aussi, très active.

- 131. La RSS d'Ukraine accorde une autention toute spéciale à l'amélioration des services culturels destinés aux populations rurales. Il existe sur ce plan dans les villages un énorme potentiel constitué de 19 300 clubs et maisons de la culture, de plus de 2 000 musées publics et de 18 500 bibliothèques gérées par le Ministère de la culture de la République.
- 132. Un tiers des spectacles et concerts donnés par des groupes artistiques professionnels est présenté à des auditoires ruraux. Près de 130 habitants des campagnes sur 1 000 consecrent leur temps libre à des activités artistiques d'amateurs.
- 133. L'imprimé tient une grande place dans la vie du village d'aujourd'hui : 93 p. 100 de la population est abonnée à des j_{Curneux}, 76 p. 100 à des revues et 66 p. 100 ont chez eux des collections de livres. Il y a sur les étagères des bibliothèques rurales plus de 155 millions d'ouvrages divers. Près de 219 millions de livres sont lus chaque année par 14,3 millions d'adultes et d'enfants.
- 134. Le développement du réseau d'institutions rurales de la sulture en Ukraine suit un schéma très net. A l'isba-salle de lecture de jadis a succédé le club de village; avec le temps celui-ci a cédé la place à la maison rurale de la culture qui, en tant qu'institution plus perfectionnée, est davantage à même de satisfaire les aspirations spirituelles accrues des travailleurs. Les établissements d'animation culturelle sont des éléments caractéristiques de-la vie du village moderne.
- 135. Ils sont devenus des foyers socio-politiques, des centres d'information scientifique et technique et de diffusion d'expériences novatrices.
- 136. Les clubs ruraux organisent chaque armée plus de 4,3 millions de conférences et soirées consacrées à des sujets particuliers, de concerts et spectacles, productions théâtrales et autres manifestations de masse, qui réunissent 520 millions de personnes, ce qui signifie que chaque habitant des campagnes assiste dans le courant de l'année à 26 manifestations organisées par des clubs. Il existe dans les villages plus de 210 000 cercles d'amateurs rassemblant, en fonction de leurs intérêts, 2,3 millions de travailleurs agricoles qui s'adonnent à des activités artistiques et techniques.
- 137. Les citoyens de la RSS d'Ukraine ont largement accès aux valeurs spirituelles, comme en témoigne le degré de fréquentation des établissements d'animation culturelle. Les maisons de la culture et les clubs d'Etnt ont accueilli en 1975, 185 millions de personnes et, en 1980, 564 millions. En cinq ans, 2,5 milliards de personnes ont assisté à des concerts et spectacles d'amateurs. Rien qu'en 1980, les établissements gérés par le Ministère de la culture ont organisé près de 5 millions de conférences, soirées consacrées à des sujets particuliers, concerts, spectacles, manifestations théâtrales et autres activités collectives. A l'heure actuelle, plus de 30 millions de personnes fréquentent les bibliothèques qui, en cinq ans, ent proté 2,7 milliards de livres et de revues. Les livres disponibles dans les bibliothèques sont de plus en plus consultés. En 1980, 32 millions de personnes, soit 10 millions de plus qu'en 1975, ont visité des expositions organisées par les musées.

- 138. Les théâtres professionnels de la République présentent chaque année entre 47 et 49 000 spectacles qui sont vus par 18 à 20 millions de personnes. Les collectifs d'artistes professionnels donnent 75 000 concerts par an, destinés à un public de 20 à 21 millions d'auditeurs. Entre 1976 et 1980, 180 millions de personnes ont assisté à des spectacles ou à des concerts. Les cinémas ukrainiens reçoivent chaque année plus de 800 millions de spectateurs.
- 139. La RSS d'Ukraine attache beaucoup d'importance à la formation de cadres spécialisés dans le domaine culturel. La formation de spécialistes du plus haut niveau en musique, théâtre, cinéma, arts plastiques, animation culturelle, bibliothéconomie est assurée par 10 instituts supérieurs qui comptent plus de 16 000 élèves. Les spécialistes de niveau intermédiaire sont formés dans 70 institutions (33 pour la musique, 26 pour l'animation culturelle, 7 pour l'art, 2 pour le théâtre et la danse, plus un institut pour le cirque et les variétés).
- 140. Au cours des cinq dernières années, on a créé un Institut de la culture à Rovno et une école des beaux arts à Donetsk. Il existe maintenant des écoles de musique dens tous les centres de district de la République. Les instituts d'art et de culture, des niveaux moyen et supérieur, forment à l'heure actuelle 53 000 futurs spécialistes.
- 141. Dans le système d'enseignement de jour, les établissements d'enseignement supérieur préparent des cadres dans 22 branches et offrent en outre 11 programmes d'enseignement par correspondance. Ces chiffres sont respectivement de 30 et de 6 dans les écoles spécialisées de niveau intermédiaire. La moitié des diplômés des instituts supérieurs et près de 90 p. 100 de ceux des établissements spécialisés de niveau intermédiaire sont engagés chaque année dans les foyers culturels ruraux.
- 142. Au nombre des spécialistes hautement qualifiés que forme la République figurent plus de 1 d00 chercheurs et enseignants, parmi lesquels environ 100 docteurs ès sciences et professeurs et quelque 500 candidats ès sciences et chargés de cours. La proportion d'enseignants titulaires de grades universitaires est passée au cours des cinq dernières années de 28,7 à 31,4 p. 100. L'éducation et la formation des étudiants sont assurées par des artistes nombreux et célèbres.
- 143. La Constitution et la législation de la RSS d'Ukraine garantissent que tous les citoyens ont le droit de jouir également des acquis de la culture. Ainsi, l'article 32 de la Constitution de la RSS d'Ukraine stipule que : "Les citoyens de la RSS d'Ukraine sont égaux devant la loi indépendamment de leur origine, de leur situation sociale et de leurs biens, de leur appartenance raciale et nationale, de leur sexe, de leur niveau d'instruction, de leur langue, de leur attitude vis-à-vis de la religion, du genre et du caractère de leurs occupations, de leur lieu de résidence et autres circonstances.

L'égalité en droit des citovens de la RSS d'Ukraine est garantie dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle".

Le vingt-sixière Congrès du parti communiste de l'Union soviétique et le vingt-sixière Congrès du parti communiste d'Ukraine ont fixé des objectifs précis en vue de développer l'action culturelle dans les années 80.

"Conformément aux besoins de la société, l'Etat assure un développement systématique de la science et la formation des cadres scientifiques, organise l'application des résultats de la recherche scientifique dans l'économie nationale et les autres domaines." (art. 26 de la Constitution de la RSS d'Ukraine).

- 144. Du fait de l'accélération du progrès scientifique et technique, de l'application des découvertes scientifiques et techniques les plus récentes et de l'amélioration de l'organisation du travail, le revenu national de la RSS d'Ukraine a augmenté au cours du dixième plan quinquennal (1976-1980) de près de 70 milliards de roubles, soit de 22 p. 100. Les 90 p. 100 de cette croissance sont attribuables à l'augmentation de la productivité du travail dans le domaine industriel. En vertu de l'article 23 de la Constitution de la RSS d'Ukraine: "Sur la base de l'accroissement de la productivité du travail, l'Etat pratique une politique suivie d'élévation du niveau de la rémumération du travail et des revenus réels des travailleurs". Les quatre cinquièmes du revenu national, compte tenu des dépenses engagées pour la construction de logements et l'action socio-culturelle, servent à assurer le bien-être de la population.
- 145. La RSS d'Ukraine couvre sans relâche à l'accroissement de son potentiel scientifique et technique, au renforcement des infrastructures matérielles et techniques de ses centres de recherche et de ses bureaux d'études, ainsi qu'au perfectionnement des structures de gestion dans le domaine scientifique.
- 146. Au cours de la période 1976-1980, le potentiel scientifique de la République a sensiblement augmenté et une série de mesures importantes ont été adoptées pour améliorer la gestion en s'appuyant sur les progrès réalisés dans les domaines scientifique et technique. Durant la même période, on a créé 50 établissements scientifiques, dont 25 centres de recherche et instituts associes.
- 147. Le potentiel scientifique de la RSS d'Ukraine ne cesse de croître : en 1976, la République comptait 173 700 chercheurs, dont 4 400 docteurs ès sciences et 50 200 candidats ès sciences; en 1979, il y en avait 189 000, dont 4 700 docteurs ès sciences et 56 000 candidats ès sciences. Par rapport au précédent plan quinquennal, le budget de la recherche scientifique, expérimentale et technologique est une fois et demie plus élevé. Les mesures qui ont été prises ont pour une grande part contribué à accroître l'efficacité de la recherche scientifique, ainsi que l'influence qu'exercent les collectifs de chercheurs sur le rythme du progrès scientifique et technique au sein de l'économie nationale.
- 148. L'Académie des sciences de la RSS d'Ukraine se distingue par son personnel scientifique. Au cours des cinq années considérées, le nombre de chercheurs travaillant dans ses instituts a augmenté de 34 p. 100 et les crédits alloués pour la recherche scientifique et expérimentale se sont accrus de 54,6 p. 100.
- 149. Les résultats obtenus par les chercheurs de la République dans les domaines suivants : soudure électrique, métallurgie des poudres, électrométallurgie spéciale, automatisation, sont bien connus. Dans le développement des collectifs scientifiques, on opte pour le maximum d'efficacité sur le plan scientifique et pour la réduction des délais de mise en application des procédés techniques dans l'économie nationale. Ainsi, tous les ans sont introduites en moyenne plus de 11 000 innovations techniques, dont l'impact économique dépasse l milliard et demi de roubles.

- 150. L'expérience acquise par l'Acadérie des sciences de la RSS d'Ukraine dans l'élaboration de nouvelles techniques fondées sur la recherche fondamentale est saluée dans tout le pays.
- 151. Dans la RSC d'Ukraine, les auteurs d'oeuvres scientifiques littéraires et artistiques jouissent de la protection prévue par la loi pour ce qui est des droits de propriété proprement dits et des autres droits découlant de leur qualité d'auteur. Les dispositions constitutionnelles ont à cet égard une importance fondamentale. La Constitution de la RSS d'Ukraine garantit aux citoyens de la République, conformément aux objectifs de l'édification du communisme, la liberté de création scientifique, technique et artistique. "Cette liberté est assurée par une large extension des recherches scientifiques et de l'activité des inventeurs et des rationalisateurs, par le dévelopment de la littérature et des arts. L'Etat crée à ces fins les conditions matérielles indispensables, il accorde son soutien aux sociétés et unions de créateurs, organise l'application, dans l'économie nationale et autres domaines, des inventions et des propositions de rationalisation".
- 152. "Les droits des auteurs, des inventeurs et des rationalisateurs sont protégés par l'Etat". (Art. 45 de la Constitution de la RSS d'Ukraine.)
- 153. La protection des droits d'auteur est assurée sur le plan international par la section ukrainienne de l'Agence soviétique des droits d'auteur.
- 154. Dans la RSS d'Ukraine, les relations juridiques en matière de droits d'auteur, de droit relatif aux découvertes et de droit relatif aux inventions sont précisées également par le Code civil de la RSS d'Ukraine.
- 155. La section IV du Code civil ("Droits des auteurs") établi à quelles œuvres s'appliquent ces droits (art. 472 à 474). On s'intéresse spécialement aux questions concernant les droits des auteurs, leur défense et leur protection. L'auteur a le droit de publier, reproduire et diffuser ses œuvres par tous les moyens autorisés par la loi sous son propre nom, sous un nom convenu (pseudonyme) ou sans aucune indication de nom (anonymement); d'exiger qu'aucune modification ne soit apportée à son œuvre; de recevoir une rémunération en cas d'utilisation de son œuvre par un tiers, à l'exception des cas prévus par la loi (art. 475).
- 156. En cas d'utilisation d'une oeuvre nar un tiers sans qu'un contrat ait été passé avec l'auteur ou ses ayants-droit, de non-observation des conditions d'utilisation d'une oeuvre sans l'accord de l'auteur, ainsi qu'en cas de violation des droits propres de l'auteur, celui-ci et, après sa mort, ses héritiers et toute personne qualifiée, sont en droit d'exiger le rétablissement des droits violés soit en interdisant la parution de l'oeuvre, soit en interrompant sa diffusion, et, au cas of des dommages auraient été causés, d'eximer leur rénaration (ar. 497).
- 157. Les articles 476 à 478 et 511 du Code civil sont consacrés à la défense des droits des auteurs et des intérêts des siteyens portraiturés dans certaines œuvres.

- 158. Le Code réglemente également les questions de la collaboration de plusieurs auteurs, des droits d'auteur de personnes juridiques ou d'organisations touchant les publications périodiques ou autres, les films, les émissions de radio et de télévision; d'auteurs de manuels, de traducteurs et d'adaptateurs; de l'utilisation d'une oeuvre et de la rémunération due à son auteur. Sont également fixées la durée de la validité de ces droits et leurs transmissibilité (art. 493 à 496). Les articles 500 à 509 et 513 du Code civil traitent des questions relatives aux contrats passés avec les auteurs, aux droits et aux obligations des parties à ces contrats et aux poursuites résultant de leur violation.
- 159. Les taux de rémunération des auteurs sont ménéralement fixés par le Conseil des Ministres de la RSS d'Ukraine mais sont, dans certains cas, déterminés par la législation de l'URSS (art. 475). Le Conseil des Ministres de la RSS d'Ukraine a pris è ce titre une série d'arrêtés relatifs aux taux et aux modalités de paiement des honoraires.
- 160. Les organes judiciaires sont chargés de faire respecter les dispositions relatives aux droits propres des auteurs et autres droits relevant de la propriété intellectuelle prévus par le Code civil. Les violations de ces dispositions poursuivies au criminel sont citées à l'article 136 du Code pénal de la RSS d'Unraine et comprennent notamment : a) la publication sous son propre nom de l'oeuvre d'un tiers ou toute autre forme d'appropriation d'oeuvres scientifiques, littéraires ou artistiques (plagiat); b) la reproduction ou la diffusion illégales de l'oeuvre d'un tiers. Ces violations exposent les contrevenants aux sanctions suivantes : travail rééducatif d'une durée maximale d'un an ou amende d'un montant maximal de 500 roubles.
- 161. Le fait que la législation ait prévu des poursuites contre les organisations coupables de violation de contrat contribue à accroître la protection des droits des auteurs dans la RSS d'Ukraine. Aux termes de l'article 509 du Code civil, l'organisation qui n'a pas exploité une oeuvre selon les termes du contrat (mise en scène, étude, etc.) est tenue de verser à l'auteur, sur sa demande, le montant total de l'indemnité convenue.
- 162. A la section V du Code civil ("Droit relatif aux découvertes") figurent les règlements portant sur les droits des auteurs de découvertes (art. 514), les questions touchant la transmission des droits de l'auteur d'une découverte à ses héritiers (art. 515) et au mode de règlement des différends touchant la paternité d'une découverte (art. 515).
- 163. Dans la section VI du Code civil ("Droit relatif aux inventions") (art. 517 à 523) sont traitées les questions suivantes : délivrance de brevets et d'attestations, utilisation des inventions ayant fait l'objet d'une attestation, droits du détenteur d'un brevet et de l'auteur d'une proposition de rationalisation, participation de l'inventeur et de l'auteur d'une proposition à sa mise en application, transmission des droits de l'auteur d'une invention ou d'une proposition de rationalisation à ses héritiers, règlement des différends touchant la paternité d'une invention ou le paiement d'une rémunération.

- 164. La République socialiste soviétique d'Ukraine a adopté en outre une série de décisions visant à améliorer et développer encore davantage la place faite à l'invention.
- 165. On compte actuellement 23 associations scientifiques ou techniques sectorielles dont le Soviet de la République d'Ukraine coordonne le travail. Il s'agit notamment d'associations de construction mécanique, de mines, de construction d'appareils de précision, d'énergétique et d'industrie électrotechnique, de radiotechnique, ainsi que des associations d'électronique et de transmissions A. S. Popov.
- 166. Le ler janvier 1976, il existait dans la République 25 366 organisations de base de caractère scientifique et technique, comptant 1 806 000 membres actifs; leur nombre était passé, le ler janvier 1981, à 27 431, avec un total de 2 700 000 membres actifs.
- 167. Les organisations des associations scientifiques et techniques ont élaboré dans les années 1976 à 1980 des recommandations sur une série de problèmes scientifiques et techniques d'actualité, dont l'exécution de programmes à long terme à fins multiples visant à utiliser de manière efficace les ressources de travail, à hâter la mise en application des acquis scientifiques et techniques, à accroître le rendement de la production nationale, à exploiter plus efficacement les résultats obtenus dans la production expérimentale, etc.
- 168. Au cours de l'année 1980 seulement, les associations scientifiques et technique ont présenté 2 740 000 propositions visant à appliquer une technique nouvelle et une technologie pilote, à mécaniser et automatiser la production, à améliorer la qualité de la production et du travail, à économiser la matière première, les matériaux, le combustible et l'énergie électrique. Ces propositions ont permis à l'économie nationale de réaliser une épargne de 1 420 millions de roubles. Pour la période 1976-1980, l'économie résultant de l'application des propositions des membres des associations scientifiques et techniques, dans le cadre de plans d'innovations individuelles et collectives, s'élève au total à 5,4 milliards de roubles.
- 169. Toute notre activité confirme de manière convaincante le principe posé dans la Constitution selon lequel la société soviétique crée des conditions toujours plus favorables au développement harmonieux de la personne. L'échelle et le niveau idéologique et artistique accrus des activités artistiques d'amateur auxquelles s'adonnent les travailleurs démontrent sans conteste que le socialisme a non seulement ouvert aux travailleurs l'accès aux valeurs spirituelles, mais qu'il a fait d'eux en outre les créateurs directs de la culture. Il existe aujourd'hui dans la République plus de 260 000 groupes d'amateurs (chant choral, musique, théâtre, danse, cirque) et brigade de propagande artistique. Le mouvement des artistes amateurs réunit plus de 4,5 millions d'ouvriers, de kolkhoziens, d'employés et d'étudiants, mais, si l'on y ajoute les enfents, on obtient un total de près de 8 millions d'amateurs. Aujourd'hui, une personne sur six pratique un art en amateur. Pendant la période 1976-1980, on a créé plus de 20 000 groupes d'artistes amateurs, dont des centaines sur le lieu de travail même des participants.

- 170. L'activité des artistes amateurs s'apparente à celle des professionnels par la maîtrise et le niveau moral des exécutants; elle constitue un réservoir inépuisable de formes de moyens de représentation, d'expression et d'interprétation.
- 171. La participation de groupes d'artistes anateurs aux festivals, expositions, concours faisant appel à la créativité populaire ou manifestations artistiques d'amateurs sur le plan international, à l'échelon de l'Union ou de chacune des Républiques, favorise considérablement le développement de la créativité populaire dans la République.
- 172. Diverses mesures sont employées pour encourager la créativité populaire. Les lauréats des festivals, des expositions et des concours sont récompensés par des diplômes, des certificats et des prix; ils font au sein de groupes la démonstration de leur talent et se voient décerner le titre de "populaire". Plus de 1 300 groupes de types divers portent cette appellation honorifique, ce qui en atteste la grande valeur artistique.
- 173. Les artistes de la République, qui, conformément à l'article 49 de la Constitution de la République socialiste soviétique d'Ukraine, sont groupés en unions, ont enrichi le trésor spirituel de la communauté d'oeuvres artistiques et littéraires pleines de talent.
- 174. Les écrivains et les artistes, les compositeurs, les cinéastes et les gens de théâtre composent un panorama grandiose de la vie du peuple ukranien et s'efforcent de montrer tout le pathétique de son labeur héroïque.
- 175. La littérature occupe une place particulièrement importante dans la vie de notre peuple. Les prosateurs, les poètes et les dramaturges de la République, comme ceux du pays tout entier, considèrent que leur mission suprême est de servir véritablement le peuple et la collectivité socialistes.
- 176. L'Union des écrivains d'Ukraine est une organisation sociale de caractère bénévole qui réunit les hommes de lettres professionnelles qui participent par leur oeuvre à la lutte pour le progrès social, la paix et l'amitié entre tous les peuples.
- 177. Peuvent être membres de l'Union des écrivains, les prosateurs, les poètes, les dramaturges, les critiques les critiques littéraires et les traducteurs qui reconnaissent et respectent la Charte de l'Union des écrivains, ainsi que les auteurs d'oeuvres publiées ayant une valeur artistique originale. L'Union des écrivains d'Ukraine compte actuellement plus de 1 000 hommes de lettres.
- 178. La littérature de la République socialiste soviétique d'Ukraine fait une large place aux thèmes de l'amour pour la patrie, de l'amitié entre les peuples de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'internationalisme socialiste, des hautes qualités morales qu'il faut cultiver chez les bâtisseurs du communisme.

- 179. L'art musical a connu un nouvel essort au cours des dernières cinq années. L'oeuvre des compositeurs et la maîtrise des exécutants ont atteint un haut degré de maturité. Les compositeurs ukrainiens s'inspirent largement des grands événements de la vie, choisissent pour leurs oeuvres des sujets d'actualité importants et ne cessent d'élargir les possibilités d'expression musicale tant sur le plan du genre que du style. L'Union des compositeurs de la République socialiste soviétique d'Ukraine compte plus de 200 artistes, qui apportent une contribution de poids au développement de la culture musicale soviétique et à la formation de goûts artistiques élevés chez les masses laborieuses, et en particulier chez les jeunes.
- 180. Les peintres, les sculpteurs, les dessinateurs et les maîtres de l'art décoratif et appliqué comme de l'art populaire, réunis en une Union des artistes d'Ukraine, ont connu de grands succès.
- 181. L'Union des artistes organise et dirige la création de manière à faire naître des oeuvres d'un haut niveau idéologique et artistique dans tous les genres et types d'art figuratif, favorise le plein épanouissement du talent créateur, comme l'enrichissement et la diversification des styles et modes d'expression artistique, appuie toute initiative d'envergure et toute innovation visant à assurer à l'art figuratif soviétique multinational une valeur idéologique et une maîtrise professionnelle.
- 182. L'une des principales activités de l'Union des artistes consiste à faire une large publicité à tous les types d'arts figuratif; déceratif et appliqué à organiser aux niveaux de la République et des régions, des expositions de groupes d'artistes ou d'artistes individuels dans la République même et à l'extérieur, expositions qui servent également de cadre à des manifestations de masse s'adressant au grand public visites, critiques, conférences, rencontres avec des artistes et des critiques d'art, mais aussi à assurer la liaison avec la presse, la radio et la télévision ainsi que la publication de catalogues et de brochures. Toutes ces activités permettent de faire systématiquement connaître les nouvelles oeuvres des grands artistes ukrainiens, d'éduquer activement les spectateurs sur les plans artistique, esthétique, idéologique et moral.
- 183. L'Union des artistes organise régulièrement des discussions et s'informe de ce fait de l'avis de la collectivité sur des questions très importantes intéressant la thécrie et la création. L'Union a notamment pour tâche d'examiner et de juger les nouvelles occurres d'art et les études critiques; d'organiser des concours des meilleures oeuvres figuratives et décoratives; d'envoyer des missions scientifiques et artistiques dans les zones industrielles et agricoles ainsi que dans les centres culturels du pays.
- 184. Les conditions d'admission des artistes et critiques d'art à l'Union des artistes sont les suivantes : reconnaître les statuts de l'Union des artistes d'URSS, créer des oeuvres d'une haute teneur morale et d'une grande maîtrise technique, avoir à son actif des oeuvres de valeur et véritablement personnelles, et être socialement reconnu.

- 185. Le droit des membres de l'Union des artistes à participer à la vie culturelle du pays est garanti par la Constitution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et l'Etat assure leur entretien matériel. Ainsi, les activités du Fonds artistique de la République socialiste d'Ukraine, qui constitue la principale ressource de l'Union des artistes d'Ukraine, ne sont pas assujetties à l'impôt; agissant au nom de l'Etat, le Ministère de la culture de la RSS d'Ukraine et ses organes culturels régionaux, tout comme les entreprises, les institutions et les sovkhozes acquièrent auprès des artistes des œuvres pour compléter les collections des musées, des palais de la culture et des clubs, mais aussi pour organiser des expositions, etc., leur commandent des monuments et des œuvres d'art ou leur confient la décoration des locaux de production, des bâtiments, des palais de la culture, des clubs, etc.
- 186. Les expositions (de groupes ou d'individus) présentées au niveau de la République ou des régions, sont organisées au moyen de fonds de l'Union des artistes, des institutions nationales et des organisations syndicales, des organisations de la jeunesse communiste ou autres.
- 187. L'Union des artistes apporte à titre individuel ou en coopération avec d'autres organisations (syndicats, organisations de la jeunesse communiste et autres) une aide matérielle et un soutien aux artistes qui vont travailler dans des entreprises, sur des chantiers de construction et dans les régions agricoles du pays.
- 188. L'Union des cinéastes de la RSS d'Ukraine réunit plus de 600 réalisateurs, techniciens, acteurs et autres collaborateurs du cinéma. Par ailleurs, des légions de cinéphiles travaillent dans les studios de cinéma des clubs, des palais de la culture et des maisons de pionniers, ainsi que dans les établissements d'enseignement. Traduisant dans l'art les processus profonds qui ont animé et animent encore la vie sociale et spirituelle du peuple soviétique, tout comme les faits d'armes de notre peuple et ses réussites sur le plan du travail, les maîtres du cinéma soviétique ukrainien ont produit nombre de films éclatants de talent.
- 189. La RSS d'Ukraine compte bien d'autres unions d'artistes.
- 190. Dans la RSS d'Ukraine les monuments historiques et les biens culturels sont la propriété du peuple. L'Etat crée toutes les conditions permettant de protéger et d'utiliser efficacement ces monuments et biens aux fins de l'édificiation du communisme et en assure l'accès au peuple.
- 191. "Veiller à la protection des monuments historiques et autres valeurs culturelles est un devoir et une obligation des citoyens de la RSS d'Ukraine (art. 66 de la Constitution de la RSS d'Ukraine).
- 192. La conservation des monuments est l'une des grandes tâches des organes d'Etat et des organisations sociales. Pour protéger et utiliser de façon rationnelle les objets ayant une valeur historique et culturelle, il convient au premier chef que l'Etat les prenne sous se garde à titre de monuments historiques et de biens culturels. Tous les monuments et biens de ce type qui se trouvent sur le territoire de la RSS d'Ukraine, sont placés sous la protection de l'Etat.

- 193. En 1976, plus de 47 000 monuments historiques et biens culturels, dont 10 000 monuments archéologiques, 1 346 sites architecturaux et bâtiments, 35 952 objets d'art ou d'intérêt historique figuraient sur les registres de la République.
- 194. A l'heure actuelle, 68 725 monuments historiques et biens culturels, dont 16 925 monuments archéologiques, 3 925 sites architecturaux et bâtiments, 47 828 objets d'art ou d'intérêt historique, se trouvent sous la garde de l'Etat.
- 195. Sur le plan législatif, la Loi de l'URSS relative à la préservation et à l'utilisation des monuments historiques et des biens culturels, adoptée par le Soviet suprême de l'URSS le 29 octobre 1976 et la Loi de la RSS d'Ukraine relative à la préservation et à l'utilisation des monuments historiques et des biens culturels, adoptée par le neuvième Soviet suprême de la RSS d'Ukraine à sa huitième session, le 13 juillet 1978, constituent des actes très importants en ce qui concerne la protection des monuments historiques et des biens culturels.
- 196. Le Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine a prononcé un certain nombre d'arrêtés relatifs aux questions de protection et d'entretien des monuments, en particulier l'arrêté No 970 du 24 août 1963 relatif au règlement des questions d'enregistrement de préservation des édifices présentant un intérêt architectural qui se trouvent sur le territoire de la RSS d'Ukraine; l'arrêté No 711 du 21 juillet 1965 relatif à la validation du registre des objets d'art et des monuments présentant un intérêt historique et archéologique, que possède la RSS d'Ukraine; l'arrêté No 125 du 20 février 1967 relatif à l'état des monuments présentant un intérêt architectural, artistique, archéologique ou historique, que possède la RSS d'Ukraine et aux mesures destinées à en améliorer la protection et l'entretien; l'arrêté No 532 du 24 novembre 1976 relatif à la validation du registre des villes anciennes, petites et moyennes, et d'autres agglomérations de la République renfermant des monuments qui présentent un intérêt sur le plan de l'urbanisme ou ont une valeur historique, archéologique ou architectural; l'arrêté No 549 du 28 octobre 1977 relatif aux mesures destinées à améliorer la préservation et l'utilisation des monuments historiques et des biens culturels se trouvant dans la ville de Kiev, etc.
- 197. Aux termes de l'article 12 de la Loi de la RSS d'Ukraine relative à la préservation et à l'utilisation des monuments historiques et des biens culturels, la Société ukrainienne pour la préservation des monuments historiques et des biens culturels, ainsi que d'autres organisations sociales, "collaborent avec les organismes d'Etat à la mise en oeuvre de mesures visant à protéger, utiliser, découvrir, enregistrer et restaurer des monuments historiques et des biens culturels, ainsi qu'à publier des renseignements les concernant. ... /Elles/participent aux activités de conservation des monuments historiques et des biens culturels, conformément aux statuts (ou aux règlements) de ces organisations et à la législation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République socialiste soviétique d'Ukraine".
- 198. Les buts et tâches de ladite société sont définis à l'article 13 de la Loi de la RSS d'Ukraine relative à la préservation et à l'utilisation des monuments historiques et des biens culturels : "La Société ukrainienne pour la préservation

des monuments historiques et des biens culturels contribue à faire participer activement et directement l'ensemble de la population à la conservation de ces monuments, fait une large publicité à ces monuments et à la législation relative à leur utilisation et à leur protection, collabore activement aux travaux entrepris par les organismes d'Etat chargés de la protection des monuments, en contrôle la conservation, l'utilisation, la réparation, la restauration, et se livre à d'autres activités encore conformément à ses statuts et à la législation de l'URSS et de la RSS d'Ukraine".

- 199. Cette société se divise en organisations régionales, urbaines, de district et de base. Au ler janvier 1976, la République comptait 63 931 organisations de base groupant en tout 11 881 600 membres, ce qui représentait 24,3 p. 100 de la population totale de la République.
- 200. Au ler janvier 1981, il y avait 71 032 organisations de base de la Société, et 15 445 400 membres, soit 30,9 p. 100 de la population totale.
- 201. Au cours de la période examinée, le nombre des universités populaires pour la connaissance des monuments et biens culturels est passé de 250 à 598, celui des salles de projection de la Société, de 1 461 à 1 788, celui des salles de conférence, de 1 080 à 2 029. Le nombre des conférences organisées sous les auspices de la Société et destinées à la population de la République est passé de 108 631 à 269 102, tandis que le nombre d'auditeurs est passé de 6 436 000 à 11 413 000.
- 202. Conformément aux articles 7, 10, 13 et 15 de la Loi de la RSS d'Ukraine relative à la préservation et à l'utilisation des monuments historiques et des biens culturels, la conservation de ces monuments et biens est placée sous le contrôle de l'Etat et des organisations sociales.
- 203. L'Etat exerce son contrôle par l'intermédiaire des Soviets des députés du peuple, de leurs organes exécutifs et administratifs, ainsi que des organismes nationaux spécialement chargés de cette tâche : le Ministère de la culture de la RSS d'Ukraine, le Comité d'Etat du Conseil des Ministres de la RSS d'Ukraine pour la construction, le Service central des archives relevant du Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine et leurs organismes locaux (les inspecteurs de la conservation des monuments près les services régionaux du Ministère de la culture et les sections régionales du Comité d'Etat pour la construction et l'architecture).
- 204. La Société exerce son contrôle par l'intermédiaire des services d'inspection de son siège national et de ses directions régionales, urbaines et d'arrondissement.
- 205. La restauration, la conservation et la remise en état des monuments sont financées par les utilisateurs ou les propriétaires, par des fonds prélevés sur les budgets locaux des comités exécutfs des Soviets des députés du peuple, par des allocations des organismes d'Etat chargés de la conservation des monuments et par des fonds alloués par la Société au titre de sa participation aux mesures susmentionnées. Entre 1976 et 1980, plus de 10 millions de roubles ont été consacrés à la remise en état, à la restauration et à la construction de monuments en application des directives de la Société. Celle-ci finance la création d'un

musée de l'architecture et des traditions populaires de la RSS d'Ukraine, à la construction duquel on a alloué également plus de 10 millions de roubles.

- 206. La RSS d'Ukreine étend constarment le champ de sa coopération avec les pays étrangers dans le domaine de la culture, de la science, de l'éducation et dans d'autres domaines. Ainsi, entre 1976 et 1980, près de 6 500 représentants de la culture et des arts de l'Ukraine soviétique se sont rendus à l'étranger, dont près de 1 500 dans des pays capitalistes d'Europe, aux Etats-Unis et au Canada. Cent quarante-cinq troupes d'artistes professionnels ou amateurs et plus de 660 interprètes indépendants se sont produits dans plus de 50 pays. Dans la même période, environ 6 000 troupes et artistes étrangers, venus de 30 pays différents ont effectué des tournées dans la République.
- 207. La RSS d'Ukraine s'efforce de multiplier les échanges entre les musées. Entre 1976 et 1980, 43 expositions d'oeuvres d'artistes, de dessinateurs et de maîtres des arts décoratifs appliqués ukrainiens ont été organisées en France, en Italie, aux Etats-Unis, au Canada, au Portugal, en République fédérale d'Allemagne et dans d'autres pays.
- 208. Ving-cinq bibliothèques relevant du Ministère de la culture de la RSS d'Ukraine, de l'Académie des sciences de la RSS d'Ukraine et des établissements d'enseignement supérieur échangent des livres avec 2 748 organisations de 70 pays étrangers.
- 209. Des étudiants, des boursiers préparant des thèses de 3ème cycle et des stagiaires originaires de 42 pays sont inscrits dans les établissements spécialisés dans l'enseignement de la culture et des arts ukrainiens. Leur cursus comprend 17 disciplines.
- 210. Au cours du dixième Plan quinquennal, la coopération artistique entre les cinéastes de l'Ukraine soviétique et les maîtres du cinéma progressiste étranger a continué à se développer. Entre 1976 et 1980 se sont déroulées avec succès en RSS d'Ukraine les Semaines et les Journées du cinéma tchécoslovaque (1976, 1980), polonais (1976, 1979), bulgare (1980), hongrois (1980), yougoslave (1978, 1980), iranien (1978), italien (1979), danois (1979), français (1977, 1981), avec la participation de délégations d'artistes de cinéma de ces pays.
- 211. En octobre de l'année dernière, des cinéastes de la République socialiste de Croatie (Yougoslavie) ont été chaleureusement accueillis à Kiev, Zaporojye et Odessa. Un accord portant sur l'organisation de biennales du film croate en Ukraine et du film ukrainien en Croatie a été conclu.
- 212. Pendant les cinq dernières années, 97 représentants du cinéma étranger sont venus se familiariser avec l'oeuvre et l'expérience des cinéastes ukrainiens. On comptait parmi eux 21 Tchécoslovaques, 16 Polonais, 14 Yougoslaves, 8 Allemands (République démocratique allemande), 7 Cubains, 6 Américains, 7 Italiens, 4 Iraniens, 3 Britanniques, 3 Finlandais, 2 Japonais et 1 Ture.

- 213. Les lions artistiques qu'entretiennent de longue date les cinéastes d'Ukraine et les grands réalisateurs de Hongrie, de Tchécoslovaquie, de Bulgarie, de Pologne, de la République démocratique allemande et de Roumanic sont inspirés par des intérêts communs. Ainsi, c'est evec la participation des cinéastes polonais qu'a été créée en 1980 l'épopée cinématographique "Du Boug à la Vistule" consacrée aux héroïques combats qu'ont menés en commun les partisans soviétiques et les patriotes polonais pendant la Grande guerre patriotique. Afin de participer aux festivals cinématographiques étrangers, plus de 60 cinéastes de l'Ukraine soviétique ent accompagné des délégations soviétiques en Bulgarie, en Tchécoslovaquie, nu Royaume-Uni, en Italie, en Espagne, en France, en Suède, en Finlande, aux Etats-Unis, en Inde, à Singapour, au Kenya, en Tanzanie, en Yougoslavie et dans d'autres pays.
- 214. Cette pratique permet de développer au maximum les liens entre les cinéastes de la République et les représentants du cinéma progressiste du monde entier, et accroît la participation des grands réalisateurs ukrainiens aux échanges internationaux dans le domaine du cinéma.
- 215. La RSS d'Ukraine entretient des relations étendues avec les organisations étrangères avec lesquelles elle échange des émissions de radio et de télévision. Entre 1975 et 1980, 1 217 travailleurs de la radio et de la télévision ont été accueillis en RSS d'Ukraine et, parmi eux, 380 journalistes des pays capitalistes.
- 216. Pendant cette période, des équipes de prise de vues des pays socialistes et capitalistes ont tourné plus de 150 films sur la RSS d'Ukraine. La Société de télévision "Lothar Bock" (République fédérale d'Allenagne), par exemple, a tourné en Ukraine un téléfilm sur les meilleures troupes artistiques, la télévision australienne en a tourné un sur le kolhoze "Bouznitskyna Kievchtehine", une chaîne de télévision japonaise a fait un film sur le train pour enfants de Kiev, la télévision suédoise a réalisé un film intitulé "Un récit sur Dnieprolzer, insh", une chaîne américaine, "Sandler Teams Inc.", en a tourné un sur la construction en Ukraine de complexes industriels avec la collaboration de Occidental Petroleum Company. La chaîne de télévision américaine EBC Sports a fait un film sur le championnat d'URSS de poids et haltères qui s'est déroulé à Kiev. En 1975, on a tourné en Ukraine des films comme "Le blé de Mironov" (télévision de la République démocratique allemande), "Du Dniepr au Danube" (télévision bulgare), un film sur l'amitié de Mâté Zalka et des écrivains ukrainiens (télévision hongroise), un autre sur une compétition athlétique entre l'URSS et les Etats-Unis (télévision américaine), "Un kolkhoze ukrainien" (télévision française).
- 217. La radio ukrainienne est très active en ce qui concerne les échanges de matériaux radiophoniques avec les pays étrangers.
- 218. En cinq ans, elle a adressé aux réseaux radiophoniques de pays européens plus de 110 heures d'enregistrements de musique ukrainienne, ainsi qu'une série d'émissions intitulée "Kiev, ville des musées"; ont été également réalisées l'émission: "Sur les traces de la brigade tchécoslovaquie L. Svoboda" (radio tchécoslovaque), une émission sur la coopération soviéto-hongroise (radio hongroise), sur le gazoduc Orenbourg frontière occidentale de l'URSS (radio de la République démocratique allemande) et les émissions "Images de la Crimée en hiver" (radio hongroise) et "Le Soviétique au travail" (radio finlandaise).

- 219. La radio et la télévision d'Etat de la RSS d'Ukraine prennent une part active aux concours radiophoniques internationaux comme "Le prix de Brno", "La lyre de Bratislava", "Le concertino de Prague".
- 220. A l'occasion des Journées de la culture de la RSS d'Ukraine organisées en République socialiste de Croatie (Yougoslavie), elles ont envoyé plus de 10 heures 30 d'émissions radiophoniques et 10 téléfilms dans ce pays. Au cours de la célébration des Journées de la République socialiste de Croatie en RSS d'Ukraine, elles ont consacré à la Croatie plus de 15 heures d'émissions.
- 221. Lors du tournoi olympique de football qui s'est déroulé à Kiev, le Service national de radiodiffusion Télévision de la RSS d'Ukraine a prêté son concours à 12 représentants de stations de radio et chaînes de télévision qui rendaient compte des 22ème Jeux Olympiques.
- 222. Le Service de radiodiffusion Télévision ukrainienne est l'un des fondateurs et membres actifs de l'Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision (OIRT).
- 223. La coopération scientifique et technique s'accroît d'année en année entre les institutions et entreprises de la RSS d'Ukraine et leurs partenaires étrangers. Le fait que nombre d'instituts de l'Académie des sciences de la RSS d'Ukraine servent de centres de coordination pour la recherche de solutions aux problèmes scientifiques et techniques complexes qui se posent dans le cadre du CAEB témoigne de la réputation internationale dont jouit la science ukrainienne. Parmi ces instituts, on peut citer l'Institut de soudage électrique E. O. Paton, qui coordonne depuis 1972 les recherches des scientifiques des Etats socialistes frères sur les problèmes de la soudure des métaux, ainsi que les instituts de cybernétique et de géophysique de l'Académie des sciences de la RSS d'Ukraine. L'Institut de science des matériaux, par exemple, travaille en étroite collaboration avec les instituts de recherche scientifique de Bulgarie, de la République démocratique allemande, de Hongrie et de Tchécoslovaquie, sur les questions relatives à la métallurgie des poudres.
- 224. Les liens scientifiques et techniques bilatéraux entre les instituts de recherche et les entreprises d'Ukraine et leurs partenaires des pays socialistes se développent tout aussi largement.
- 225. Les entreprises et les instituts de recherche scientifique de la République prennent part de plus en plus activement au développement de liens économiques, scientifiques et techniques du pays avec les pays capitalistes et en développement. Parmi les marchandises soviétiques livrées à ces pays, on trouve des articles produits par les usines et les fabriques ukrainiennes. Des équipements portant l'estampille d'entreprises de la République ont été installés par exemple dans les usines métallurgiques de Bhilai et Bokaro (Inde) et dans des usines françaises. Le travaux effectués par l'Institut de soudage électrique E. O. Paton dans le domaine de la fonderie électrique sont brevetés aux Etats-Unis, au Japon, en République fédérale d'Allemagne, en Suède et dans d'autres pays.
 - 226. Depuis 1965, l'ONUDI organise des cours permanents à l'intention des métallurgistes de l'usine métallurgique "Zaporojstal" de Zaporojye et à Kiev, dans les locaux de l'Institut de soudage électrique de l'Académie des sciences de la RSS d'Ukraine, on peut suivre des cours de soudage électrique.